

**CD240308-81A00**

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## Réunion du 8 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi huit mars à 09h30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : M. M. AURORA, Mme N. BARROUILLET, M. C. BONNE, Mme C. BOUE, M. P. BRET, Mme F. CASALE, M. G. CASTET, M. R. CASTETS, M. J. COT, Mme C. DASTE-LEPLUS, Mme C. DEJEAN-DUPEBE, M. B. DESENLIS, Mme C. DUCARROUGE, Mme C. DUMONT, M. P. DUPOUY, Mme P. ESPERON, M. B. GENDRE, M. D. GONELLA, M. B. KSAZ, Mme E. LAFON, Mme E. LANAVE, M. F. LARROQUE, Mme P. MARROCQ, Mme Y. RIBES, Mme H. ROZIS LE BRETON, M. J. SALERS, Mme C. SALLES, Mme C. SARNIGUET, Mme I. TINTANE, Mme L. TOISON.

Excusé ou absent : M. F. DUPOUEY, M. M. GABAS, M. V. GOUANELLE, M. J. SAMALENS.

Procurations : M. F. DUPOUEY à Mme C. SALLES, M. M. GABAS à Mme P. ESPERON, M. V. GOUANELLE à Mme I. TINTANE, M. J. SAMALENS à Mme C. DUMONT.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2024.

- 
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
- VU l'avis de la commission organique compétente ;

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **Le Conseil Départemental décide :**

Conformément aux dispositions des articles L3312-1 et D3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2024 sur la base du rapport joint à la présente délibération.

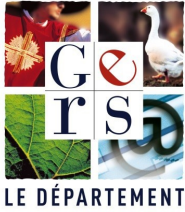
**Philippe DUPOUY**

*Signé*

**Président  
du Conseil Départemental du Gers**

Délibération transmise et reçue en Préfecture le 08/03/2024

Le Président du Conseil Départemental certifie que la présente délibération a été publiée le 11/03/2024



# 81A00

## REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL du 8 MARS 2024

### RAPPORT DU PRESIDENT

---

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
Direction Finances

Rapport examiné par la 8<sup>ème</sup> commission :  
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

<p><b>OBJET :</b> <b>Débat d'Orientations Budgétaires 2024.</b></p>
---

<p><i>Pièces jointes ou annexes :</i></p>
---

<p><i>Tableau des engagements pluriannuels en AP/CP</i></p>
---

Mes chers collègues,

Ce débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire de notre collectivité car il permet de dresser les perspectives d'action pour l'année 2024. Ce débat doit permettre d'arrêter la stratégie financière de notre collectivité, notamment en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement (annuelles et pluriannuelles) et d'emprunt qui les finance, pour l'année 2024. Ce débat précise également les hypothèses d'évolution en matière de concours financiers.

La dégradation de la situation économique et sociale en 2023 qui s'est traduite par plus d'inflation, moins de croissance et une plus grande fragilité sociale de certains publics a impacté fortement les finances départementales au niveau de ses dépenses et de ses ressources. En effet, l'année 2023 s'est caractérisée par un véritable retournement du marché de l'immobilier avec la vive remontée des taux d'intérêt dans un contexte de fortes pressions inflationnistes. A cela s'est ajoutée une forte dynamique des dépenses sociales et plus particulièrement des allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, PCH) et des dépenses relatives à l'enfance et à l'hébergement des personnes âgées et handicapées.

En 2024, les effets de la crise économique sur les comptes départementaux devraient être moins importants qu'en 2023. Pour autant, l'extrême fragilité structurelle des budgets départementaux sensibles à l'évolution du contexte économique et social réclame de fait une vigilance accrue en termes de prises de décisions politiques et de gestion. Dans son rapport de 2023, la Chambre Régionale des Comptes identifie le Département comme l'acteur principal des politiques sociales; en précisant que ces dernières ont entraîné les budgets de ces collectivités dans un effet de ciseau qui constitue leur principale faiblesse structurelle.

De plus, il est à noter que les réformes successives de la fiscalité locale ont considérablement modifié le financement des budgets des Départements en réduisant leurs marges de manoeuvre et leur levier de financement. Depuis la réforme fiscale de 2021, le Département perçoit une fraction de TVA sans pouvoir de taux local. Au cours des 20 dernières années, le pouvoir fiscal des Départements a surtout été utilisé pour palier des baisses de recettes (DMTO, DGF) ou pour faire face à de fortes hausses des dépenses obligatoires (Allocations Personnalisée d'Autonomie-APA, Revenu de Solidarité Active, Prestations de Compensation du Handicap).

Dans cette optique rigoureuse conséquence de la baisse des recettes, le Département est contraint de faire des arbitrages. Le budget 2024 avoisinant les 386,8 millions d'euros affirme les principales orientations départementales suivantes:  
-La poursuite et l'extension de la politique ambitieuse en matière d'infrastructures avec notamment le chantier de la RN 124 et le transfert des Routes Nationales (RN) au Département ouvert par la Loi 3 DS.

- Un soutien réactif et rationalisé apporté aux collèges et à la restauration de qualité.
- La pérennisation des Centres Départementaux de Santé existants avec une optique d'efficacité budgétaire.
- Le soutien au secteur associatif et au développement des territoires dans un cadrage budgétaire rigoureux.
- Les politiques de solidarité, associées à un pilotage ajusté, pour répondre aux situations de fragilité sociale dans tous les domaines.
- Le report de certains investissements compte tenu de la baisse de l'autofinancement de la collectivité.
- La mise en place d'une politique de Ressources Humaines restrictive (réduction du nombre d'ETP, du nombre de renforts,...) pour dégager des marges de manœuvre en section de fonctionnement.
- En outre, la contrainte environnementale est tellement forte qu'elle continuera à s'inscrire comme une culture collective de notre collectivité. En effet, de par ses compétences le Département porte de nombreux projets en faveur de la lutte contre le changement climatique (dispositif « chaleur renouvelable » financé par l'ADEME et porté par le Département, SEMEnr32,...).

Le système de financement des Départements et plus particulièrement des politiques de solidarité devrait être enfin reconsidéré, dans sa globalité, par le Gouvernement pour permettre aux Départements de continuer à exercer les missions qui leur ont été confiées au service des citoyens et du territoire.

## **I- Présentation du contexte général : situation économique et sociale**

### **A-L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

#### **A.1-Le contexte international :**

Cette année encore, les facteurs d'incertitudes sont prégnants.

L'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation élevés amenant les banques centrales à opter pour une politique de resserrement monétaire.

La BCE<sup>1</sup> a porté son principal taux directeur, le taux de refinancement, de 0,00 % à 4,50 % en octobre 2023, avec dix hausses de taux successives dès juillet 2022, afin de contrer l'accélération de l'inflation en zone euro.

Depuis octobre 2023, la BCE maintient ses taux directeurs inchangés en raison du ralentissement de l'inflation. Les investisseurs anticipent désormais une première détente en juin 2024 de 25 points de base (0,25 %) et la poursuite du mouvement baissier sur le second semestre. Les taux monétaires pourraient donc entamer leur décrue sous l'effet de la baisse de l'inflation. Mais, Christine Lagarde, présidente de la BCE, a mis en garde récemment contre des conclusions prématurées sur l'inflation à court terme et a souligné la nécessité de rester attentifs aux risques d'une inflation persistante.

Ces perspectives sont donc plus favorables pour les emprunteurs publics mais il convient de garder des estimations prudentes pour 2024 et 2025 compte tenu du volant

---

<sup>1</sup> BCE Banque Centrale Européenne

d'incertitudes.

Sur l'exercice 2023, sauf cas particulier, la recommandation faite aux collectivités était de ne pas figer durablement des conditions dégradées dans l'encours de la collectivité. Les collectivités se sont donc largement tournées vers du taux variable. La baisse des taux longs, si celle-ci se confirme en 2024, pourrait conduire à se réorienter vers du taux fixe.

## **A.2-La situation en France :**

### **-La croissance :**

La Loi de Finances a été élaborée sur la base des hypothèses gouvernementales énoncées dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Ainsi la LFI 2024 s'appuie sur une hypothèse de croissance de +1,4% contre +1% en 2023. Cette prévision est jugée trop optimiste par le Haut Conseil des Finances Publiques (0,8%) ou encore par la Banque de France (0,9%).

Evolution du PIB en volume	-7,9%	6,8%	2,5%	1,0%	1,4%	1,7%	1,7%	1,8%
----------------------------	-------	------	------	------	------	------	------	------

Le principal soutien à l'activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages, compte tenu de la diminution amorcée de l'inflation. En revanche, l'investissement total serait ralenti par la hausse des taux d'intérêts sans toutefois décroître. La LFI se base sur un ralentissement de l'investissement des entreprises sans toutefois enregistrer une baisse, notamment grâce aux diminutions des impôts de production et aux besoins toujours importants associés à la transition écologique. L'investissement public, notamment local, est attendu par le Gouvernement en nette hausse (+1,5 %).

### **-L'inflation :**

Le Gouvernement envisage une inflation de 4,8% hors tabac pour 2023 et anticipe une inflation de +2,5% en 2024, puis +2% en 2025 et +1,75% en 2026. Le Haut Conseil des Finances Publiques considère que cette prévision est plausible mais qu'elle peut être affectée d'un risque d'évolution lié notamment à l'augmentation du prix du pétrole. Les risques géopolitiques et les effets de la politique monétaire sur les économies européennes pourraient également influencer sur le niveau de l'inflation.

### **-Le déficit public :**

La loi de finances pour 2024 prévoit une réduction du déficit public à 4,4% du PIB en 2024 (128 Md€). La réduction du déficit public est énoncée ainsi qu'il suit : « L'amélioration du solde prévu s'explique donc par un redressement du solde structurel de 0,5 point de PIB en 2024, du fait principalement de la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance, et de soutien. Cet effet serait partiellement compensé notamment par la hausse de la charge d'intérêt de la dette, matérialisant les effets de la hausse des taux. » En outre, la nouvelle Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 fixe un objectif de déficit public ramené à 2,7% à horizon 2027, soit en dessous de la barre des 3%.

Compte tenu des évolutions macroéconomiques mais aussi du contexte géopolitique (ex: augmentation du prix de l'énergie), ces prévisions restent fragiles.

## **B- LES PRINCIPALES MESURES INSCRITES EN LOI DE FINANCES INITIALE 2024**

La LFI pour 2024 a été publiée le 29 décembre 2023, au terme d'un parcours parlementaire inédit, ponctué, côté Assemblée, d'une série de recours au dispositif 49.3 du fait de l'absence de majorité présidentielle.

Elle ne prévoit pas d'indexation des principales dotations de fonctionnement sur l'inflation malgré des demandes réitérées des collectivités, d'où une perte importante de pouvoir d'achat pour les collectivités.

La LFI ne prévoit pas non plus de mesures relatives à la participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics. Il en est de même de la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027. A ce stade, il n'est donc pas prévu de nouvelle contractualisation avec l'Etat pour garantir le respect de la trajectoire comme cela avait été le cas avec les contrats dits de Cahors.

De plus, dans le cadre de la construction de la loi de finances, le Gouvernement a néanmoins considéré que les finances locales sont globalement solides avec une consolidation de l'épargne globale sur la période 2017-2022 et un niveau de trésorerie historiquement élevé. Le Gouvernement considère néanmoins que la situation est hétérogène entre les différents types de collectivités avec une situation des départements qui se dégrade fortement en 2023.

**Les mesures impactant les finances départementales sont les suivantes :**

**-La Loi de Finances prévoit un soutien à l'investissement largement centré sur la transition environnementale.** Le verdissement des fonds destinés aux collectivités territoriales est un axe important de la politique de transition écologique de l'Etat. Le fonds vert est pérennisé et son montant s'élève pour 2024 à 2,5 milliards (contre 2 milliards en 2023).

Il continuera à financer des actions relatives à la performance environnementale (via la rénovation des bâtiments publics, notamment les établissements scolaires), à l'adaptation au changement climatique (prévention des inondations, ..) ou encore à l'amélioration du cadre de vie (par le recyclage des friches ou l'incitation à la sobriété foncière par exemple).

**-L'adaptation du calcul des indicateurs financiers pour les Départements est également inscrite en LFI 2024**

Plusieurs modifications sont apportées au calcul du potentiel fiscal des départements.

- Les modalités de calcul du potentiel fiscal des départements sont modifiées pour tenir compte de la suppression de la CVAE<sup>2</sup> en 2023. Ainsi cet article substitue au produit de CVAE, dans la formule de calcul du potentiel fiscal, le produit de la fraction de TVA perçue en compensation.

- Cet article vient également supprimer toute référence à la TFPB<sup>3</sup> perçue en 2020 dans le calcul du potentiel fiscal des départements. Dorénavant la fraction de TVA, perçue en

---

<sup>2</sup> CVAE Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

<sup>3</sup> TFBP Taxe Foncière sur les Propriété Bâties

compensation de la suppression du foncier bâti, est multipliée par un indice synthétique égal à la somme des trois rapports suivants, pondérés chacun par un tiers :

- le rapport entre le revenu par habitant du département et le revenu moyen par habitant de l'ensemble des départements ;
- le rapport entre la fraction de TVA « CVAE » rapportée à la population du département et la somme de ces produits pour l'ensemble des départements rapportée à la population de l'ensemble des départements ;
- le rapport entre la moyenne des produits de DMTO<sup>4</sup> des cinq dernières années, rapportée à la population du département et la somme de ces moyennes pour l'ensemble des départements rapportée à la population de l'ensemble des départements.

Les Départements les plus pénalisés par cette réforme du potentiel financier sont ceux qui avaient un taux de foncier bâti supérieur à la moyenne (16,2%); c'est le cas du Département du Gers.

Sans ressources en plus, ces départements se retrouveront donc plus riches au regard du nouveau calcul du Potentiel Financier (le PF du Gers augmentera ainsi de +8,4%). Ce qui de fait aura un effet défavorable dans la répartition des ressources.

Afin de lisser dans le temps l'impact financier de cette mesure, il est prévu l'instauration sur trois ans d'une fraction de correction pondérée par un coefficient égal à 1 en 2024, à deux tiers en 2025 et à un tiers en 2026. L'impact de la réforme est ainsi intégralement neutralisé en 2024, et s'étalera sur les exercices 2025 et 2026. Le Gers sera impacté négativement par cette réforme mais il est difficile de chiffrer cette diminution de ressources à ce stade.

**-La LFI prévoit un abondement du fonds de sauvegarde** initialement doté de 53M€ par un quasi doublement de l'enveloppe, celui-ci s'établira ainsi à environ 104M€ et devrait bénéficier à 14 départements en difficulté dont le Département du Gers. Le montant qui pourrait revenir au Département du Gers avoisine les 4M€.

Le fonds de sauvegarde a été initialement constitué par la Loi de Finances pour 2020. Il résulte de la dynamique de la fraction supplémentaire de TVA de 250M€ accordée suite à la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les modalités de répartition du fonds d'urgence figurent aux articles n°131 et n°252 de la loi de finances pour 2024 :

Les principaux critères sont basés sur le taux d'épargne brute (si celui-ci se trouve inférieur à 12%), sur l'indice de fragilité sociale, calculé l'année précédant l'année de répartition ; cet indicateur devant être supérieur à 80 % de la moyenne de l'ensemble des départements et des collectivités mentionnées).

**-L'article 130 de la LFI prévoit une minoration des variables d'ajustement** qui s'élève cette année à 47 millions d'euros répartis à hauteur de 20 millions d'euros sur les Départements et 27 millions d'euros sur le bloc communal. Ces variables d'ajustement ainsi impactées sont constituées des compensations fiscales perçues par les

<sup>4</sup> DMTO Droits de Mutation à Titre Onéreux

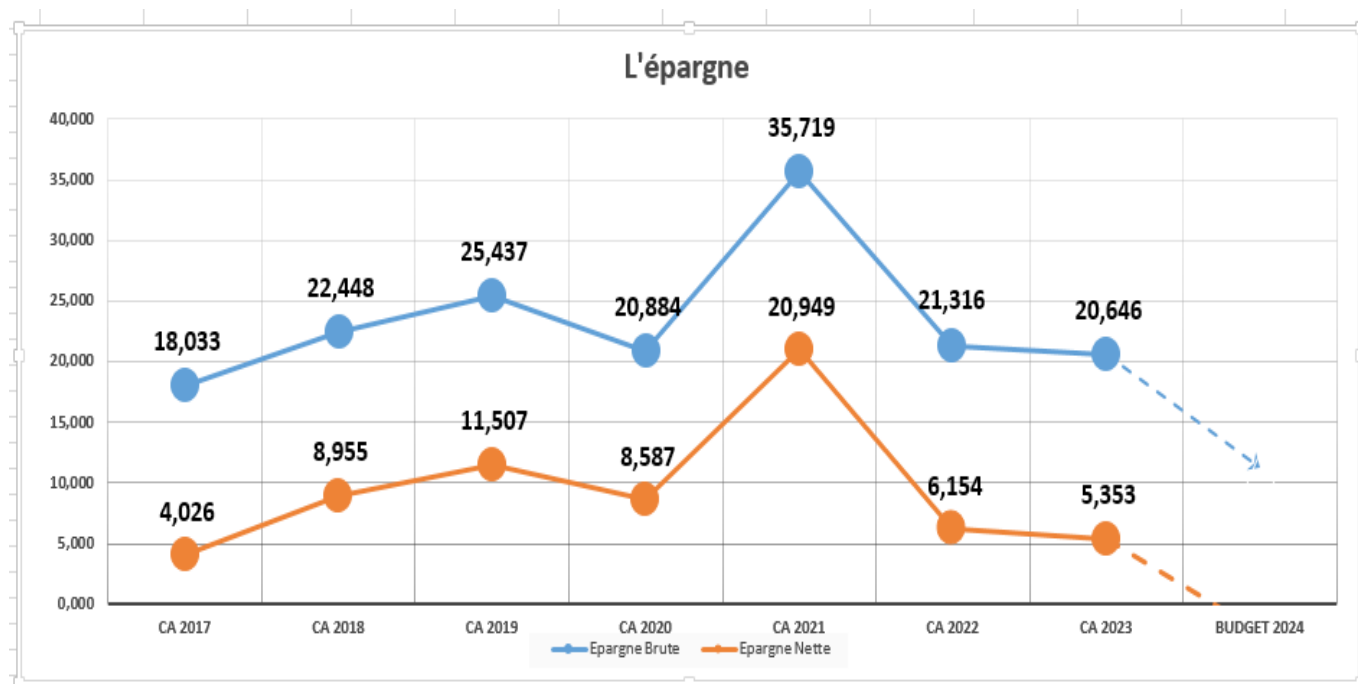


Départements au titre des anciennes taxes locales.

## II- Eléments d'analyse sur les Finances du Département du Gers

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est le solde de liquidités dégagé par la section de fonctionnement.

Elle doit permettre de couvrir une partie des dépenses de la section d'investissement. Son niveau témoigne de l'aisance de la section de fonctionnement et de la capacité à se désendetter et/ou à investir. En 2023, sous l'effet de ciseau structurel découlant de la stagnation des dotations de l'Etat, de la forte diminution des droits de mutation sur les transactions immobilières et de la progression des dépenses de fonctionnement dont notamment d'action sociale et de personnel, la capacité d'autofinancement de la collectivité s'est dégradée. Le niveau de l'épargne brute (tous budgets confondus) s'est établi à 20,646M€ au compte administratif 2023 contre 21,316M€ en 2022. L'épargne nette (ou épargne disponible) est obtenue en déduisant de l'épargne brute le remboursement de l'annuité en capital des emprunts. Elle s'élève à 5,353M€ au compte administratif prévisionnel de 2023 contre 6,154M€ en 2022 (tous budgets confondus). Cette baisse de -801K€ est atténuée par la reprise, en totalité sur l'exercice 2023, de la réserve de DMTO de 8M€ qui s'est traduite par l'inscription d'une recette de fonctionnement. Cette réserve a été constituée en 2022 lorsque le niveau de DMTO a atteint un niveau record de 37M€.



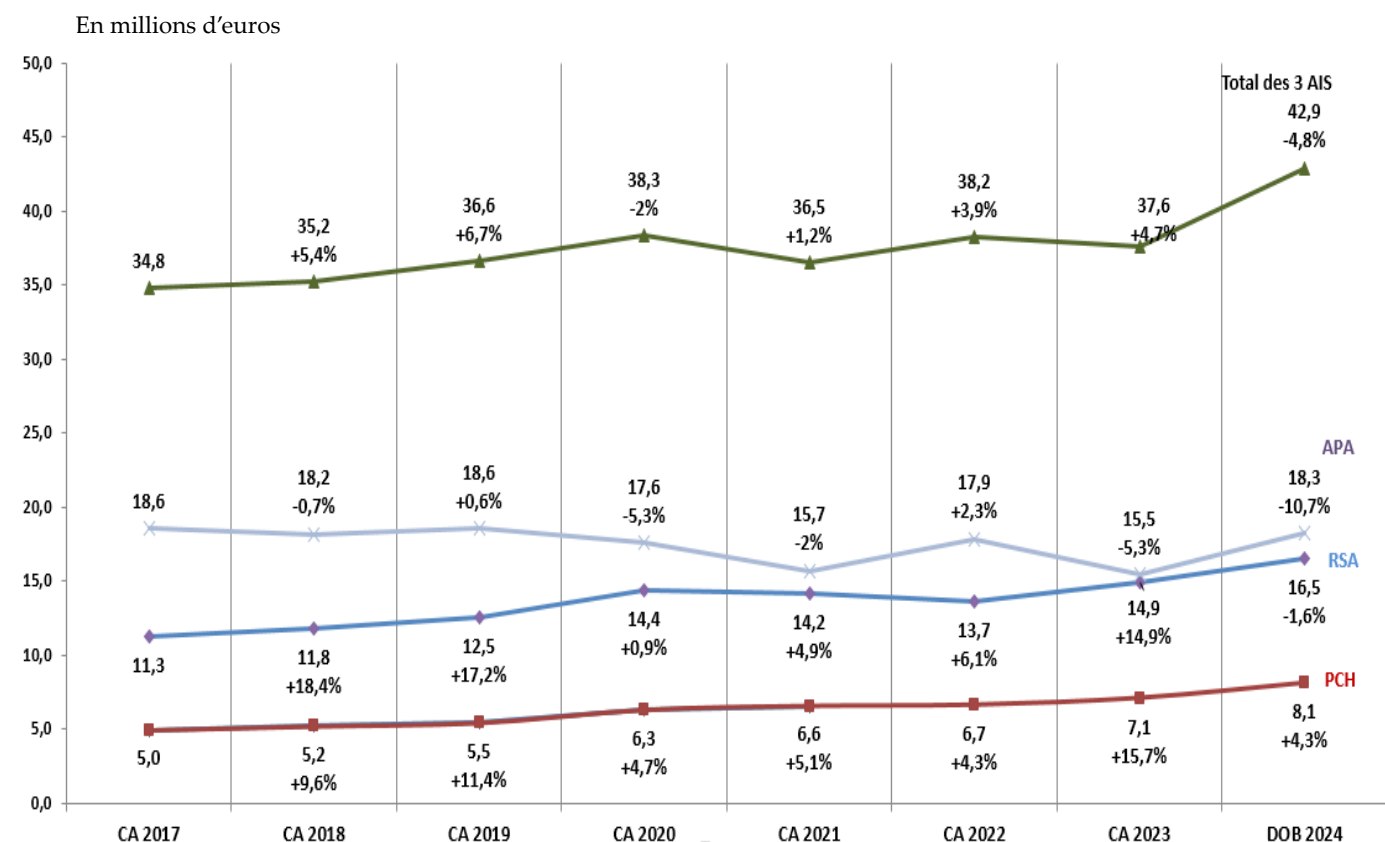
Cet effet de ciseau entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement est dû pour une grande partie à la dynamique d'évolution des dépenses sociales (+6,66% en 2023 et +7,24% en 2024) et à une contraction des recettes du fait de la sortie de certains dispositifs (plan pauvreté, fin des recettes FSE car le Département ne gère plus la dotation globale élargie du FSE,..) et à des dispositifs d'action sociale insuffisamment compensés

(AIS<sup>5</sup>, programmes financés par la CNSA...) tel que le montre le tableau ci-dessous :

Budget de Fonctionnement de la Solidarité Départementale - DGAS en K€	CA 2022	CA 2023 Prévisionnel	Evol CA 2023/ CA 2022 en €	Evol CA 2023/ CA 2022 en %	DOB 2024	Evol 2024/ CA 2023 en €	Evol 2024/ CA 2023 en %
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	136 790,23	145 901,19	9 110 954	6,66%	156 458,25	10 557,06	7,24%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	34 428,59	38 716,00	4 287 411	12,45%	37 312,23	-1 403,77	-3,63%
TOTAL DEPENSES NETTES	102 361,64	107 185,19	4 823 543	4,71%	119 146,02	11 960,83	11,16%

Ainsi, les dépenses nettes de la solidarité départementale progresseront de 11,96M€ en 2024, soit +11,16%. Cette forte évolution met, une fois de plus en évidence, l'augmentation des dépenses nettement plus rapide que celle des concours devant les financer. Ce qui conduit le Département à mobiliser une part toujours plus élevée de ses autres recettes pour en assurer la couverture.

A titre d'exemple, on peut citer l'évolution du RAC (Reste A Charge) des AIS qui passe de 37,6M€ en 2023 (réalisé) à 42,9M€ en prévisions 2024 :



Le besoin de financement de la section d'investissement s'est établi ainsi qu'il suit de 2020 à 2023:

<sup>5</sup> AIS : Allocations Individuelles de Solidarité

K€	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'investissement, hors annuité en capital de la dette	27 801	32 331	36 286	38 903
<b>Financement de l'investissement (hors prélèvement sur le résultat) A=1+2+3+4+5</b>	<b>29 059</b>	<b>43 624</b>	<b>30 273</b>	<b>31 893</b>
EPARGNE NETTE (avec mise en réserve DMTO) 1	8 587	20 949	6 154	5 353
Ressources propres d'investissement (RPI) 2	3 514	3 804	4 836	4 610
FCTVA	3 095	3 335	3 880	4 213
Produits des cessions	162	252	401	278
Diverses RPI	257	217	555	119
Fonds affectés (DSID, DDEC,...) 3	2 984	2 733	1 777	2 112
Subventions 4	1 673	2 138	2 506	4 619
Emprunt 5	12 300	14 000	15 000	15 200
<b>Financement par prélèvement sur le résultat B</b>	<b>1 258</b>	<b>11 293</b>	<b>-6 014</b>	<b>-7 010</b>

En 2023, le recours à l'emprunt de 15,2M€ a participé au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 39%, tandis que l'épargne nette a représenté 13,7% du total du financement. Il est à noter un prélèvement de 7,010M€ sur le résultat (soit 18% du total) pour compléter ce financement des dépenses d'investissement (hors dette).

Le ratio exprimant la capacité de désendettement de la collectivité (encours de la dette/épargne brute) diminue sur la période 2017-2023.

Ce ratio qui correspond au nombre d'années nécessaires au Département pour rembourser l'intégralité de son encours de dette si celui-ci y consacrait la totalité de son épargne brute s'élève à 5,9 années en 2023 sur la base d'un compte administratif prévisionnel. Le quasi maintien de ce ratio en 2023 est lié à une mobilisation d'emprunt nouveau presque identique à celle du remboursement en capital de la dette. Le plafond de référence, pour les Départements, fixé dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022, était fixé à titre indicatif à 10 années.

Tous budgets	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute en M€ (1)	18,0	22,4	25,4	20,9	35,7	21,3	20,6
Capacité de désendettement : Encours dette/Epargne Brute (Tous budgets)	7,0	5,5	4,8	5,9	3,4	5,7	5,9

(1) Epargne brute : Recettes Réelles de Fonctionnement (-) Dépenses Réelles de Fonctionnement (-)  
Résultats reportés

### III-Les tendances budgétaires et les grandes orientations de la collectivité pour 2024

#### A-S'AGISSANT DES RECETTES :

Avec les DMTO et maintenant la TVA en remplacement de la CVAE, les ressources des Départements sont basées sur des flux économiques; ce qui présente un facteur de risque élevé dans le contexte de crise économique actuelle. Ainsi, 36% des recettes du Département sont très sensibles à la conjoncture (DMTO, fonds de péréquation des DMTO et TVA).

A ce stade de la préparation budgétaire et compte tenu des incertitudes, les recettes sont évaluées comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	DOB 2024
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>321 188,6</b>	<b>349 471,9</b>	<b>354 990,9</b>	<b>386 800,0</b>

**-en fonctionnement** : 310,612 millions d'euros, soit +0,3% par rapport au Compte Administratif prévisionnel de 2023. Cette faible évolution des recettes entre 2023 et 2024 s'explique d'une part par la reprise en totalité de la réserve DMTO sur l'exercice 2023 (+8M€) compte tenu des besoins de financement sur cet exercice et par l'inscription de 9,417M€ de recette de Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers en 2024 pour couvrir les nouvelles dépenses liées au transfert des RN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (Droit A Compensation de l'Etat).

Au sein des recettes de fonctionnement, les dotations de l'Etat marquent un recul de -0,1%.

Ainsi, on constate que l'inflation que subit de plein fouet la collectivité départementale sur ses dépenses n'est pas financée par une actualisation des dotations de l'Etat. La collectivité doit donc mobiliser ses autres ressources propres pour faire face à ces dépenses supplémentaires.

<i>en milliers d'euros</i>	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	DOB 2024
<b>DOTATIONS ETAT (compte 74) en section de fonctionnement</b>	<b>56 961,8</b>	<b>57 230,6</b>	<b>56 798,6</b>	<b>56 716,5</b>
<b>Evolution annuelle, en €</b>		268,7	-432,0	-82,1
<b>en %</b>		0,5%	-0,8%	-0,1%
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	44 584,1	44 629,4	44 491,3	44 400,2
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	1 701,1	1 986,8	1 701,1	1 701,1
Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI)	1 235,2	1 177,4	1 254,6	1 180,0
Compensations fiscales (dont DC RTP)	9 262,3	9 262,7	9 197,6	9 128,8
FCTVA fonctionnement	179,1	174,3	154,0	306,5

**-en investissement** : Les recettes s'élèvent à 76,188M€, soit +68,1% d'évolution par rapport au compte administratif prévisionnel 2023.

**Cette augmentation s'explique pour l'essentiel :**

**-par l'inscription des financements attendus** de l'Etat, de la Région, de la communauté d'agglomération d'Auch et des communautés de communes **dans le cadre de la reprise de la gestion des Routes Nationales au 1<sup>er</sup> janvier 2024** et plus particulièrement par la reprise en maîtrise d'ouvrage de l'opération de mise à deux fois deux voies de la RN 124. Il est à noter qu'une part du droit à compensation, inscrit en recette de fonctionnement et notifié par l'Etat au titre du transfert des RN, finance également des dépenses d'investissement.

**-par l'inscription d'un emprunt d'équilibre** de 26,3M€ en progression de +11,1M€ par rapport à l'emprunt mobilisé en 2023. **Cet emprunt supplémentaire permettra notamment de couvrir :**

\***le décalage dans le versement du FCTVA** (Fonds de Compensation de la TVA) dans le cadre de cette opération de transfert des RN. En effet, le FCTVA calculé sur la base d'un taux de concours de 16,404% appliqué à ces nouvelles dépenses éligibles sera versé en année n+1, c'est-à-dire en 2025.

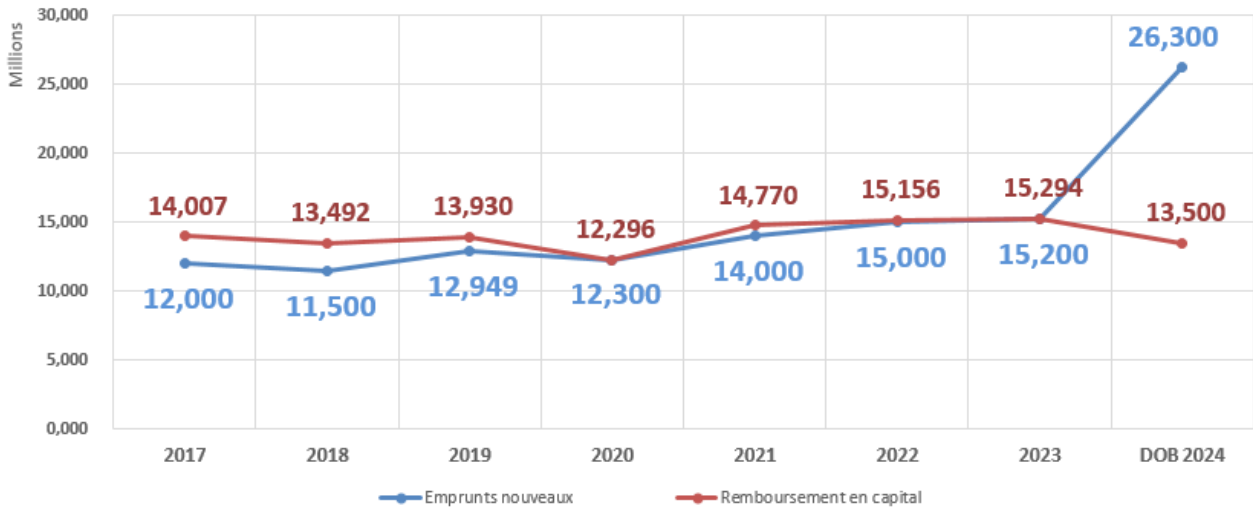
\***l'accélération de la réalisation de l'opération de la deux fois deux voies** de la RN dont l'échéance est prévue en 2027 nécessitant des financements supplémentaires sur l'exercice budgétaire 2024. La participation nette du Département à cette opération s'établit ainsi à 7M€ en 2024 contre 3,9M€ en 2023, soit une augmentation de +3,1M€.

#### **A.1- Un volume d'emprunt dont la limite maximale est fixée à 26,3M€**

Pour permettre le financement du programme d'investissement 2024, le recours à l'emprunt prévisionnel est arrêté à 26,3 M€ contre 15,2M€ en 2023.

L'annuité de la dette 2024 s'élèvera à 16,13 M€ dont 13,50 M€ au titre du remboursement du capital et 2,63 M€ d'intérêts de la dette. L'écart entre la mobilisation d'un nouvel emprunt (26,3 M€) et le remboursement en capital de la dette (13,50 M€) conduira à une augmentation du stock de dette de +12,8M€ ; le stock de dette s'établira ainsi à 134,662 M€ au 31/12/2024 (contre 121,862 M€ au 31/12/2023).

Evolution de l'emprunt

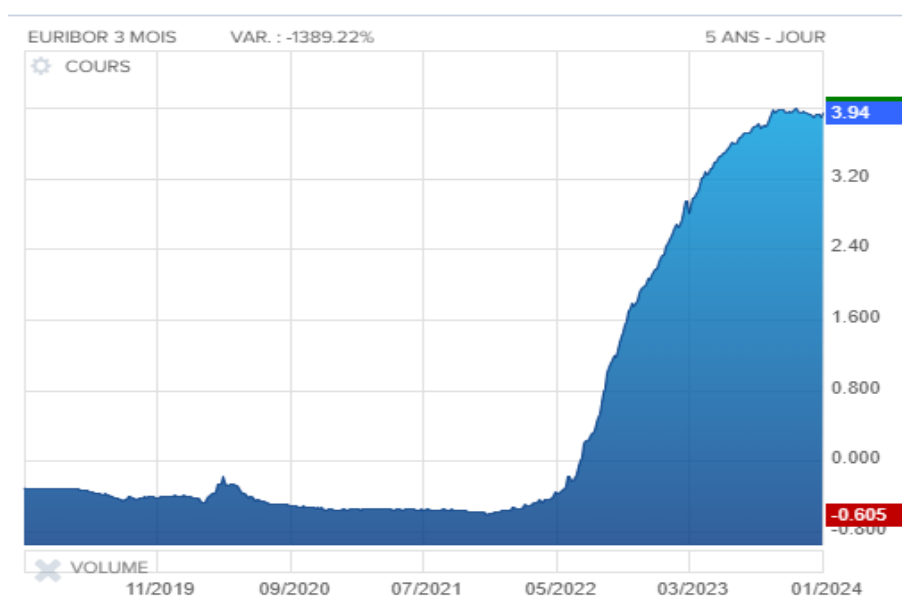


De façon à éclairer l'assemblée sur l'endettement de la collectivité, il convient que nous évoquions successivement le contexte, la situation et la structure de l'endettement.

σ *Le contexte :*

Les financements souscrits par le Département ont bénéficié durant plusieurs années de taux fixes ou variables particulièrement bas. Toutefois, comme le montre la courbe ci-dessous d'évolution de l'Euribor3M, une envolée des taux d'intérêts est constatée depuis 2022. Cette forte progression est couplée à une augmentation sensible des marges bancaires. A titre d'exemple, les emprunts souscrits en 2023 se sont vus affectés de marges de +0,70% et +0,85% contre +0,37% en 2018 ou +0,25% début 2022.

La tendance d'évolution des taux d'intérêts en 2024 semble être à une stabilisation, toutefois les conditions d'octroi de nouveaux financements seront toujours particulièrement élevées.



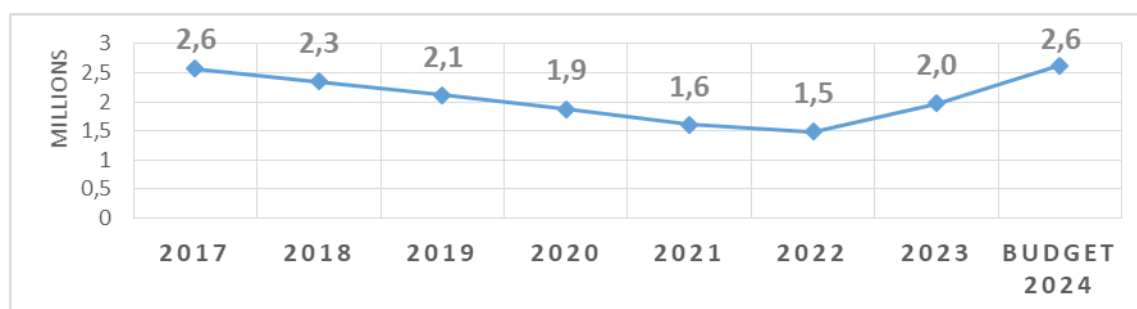
Pour ce qui est du Livret A, dont la dernière augmentation date du 1<sup>er</sup> février 2023, il

s'établit désormais à 3% (contre 2% depuis le 01/08/2022). Aucune augmentation n'est prévue d'intervenir durant l'année 2024.

Cette situation dégradée du contexte continuera d'avoir des conséquences importantes sur les conditions des nouveaux emprunts qui seront contractés en 2024, comme sur le coût des emprunts antérieurs à taux variables ou indexés sur le Livret A.

Ainsi, les intérêts de la dette inscrits au budget 2024 progressent à nouveau sensiblement. Ils sont évalués à 2,630 M€ pour l'exercice 2024 contre 1,977 M€ de réalisation en 2023 (1,484 M€ en 2022).

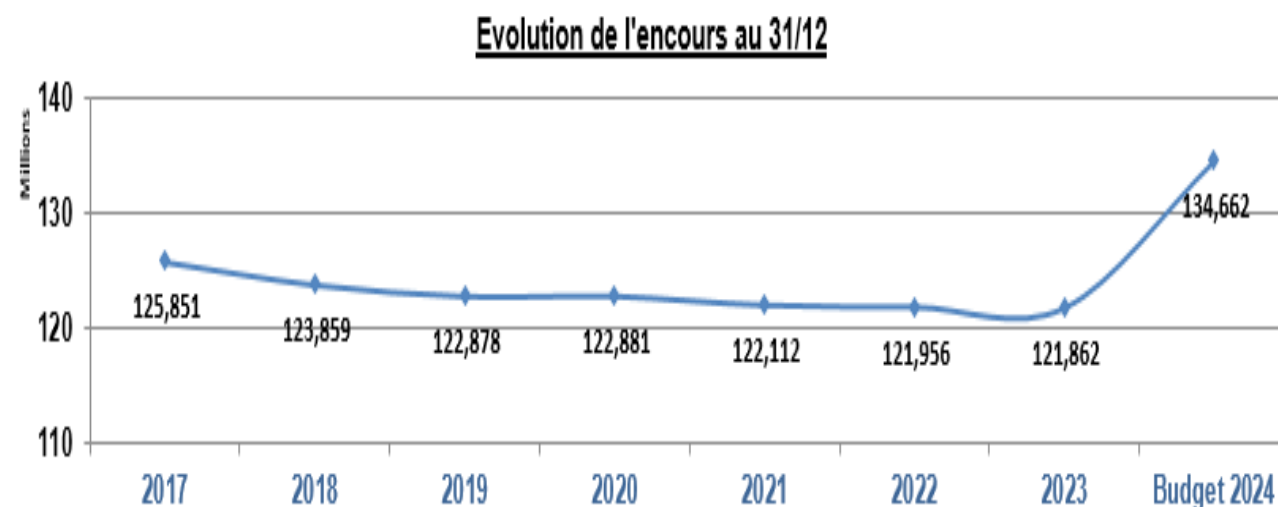
La charge financière de l'emprunt aura donc évolué de +1,146 M€ en 3 ans, et retrouve son niveau de 2017.



σ *La situation et la structure de l'endettement de la collectivité :*

Afin de financer ses dépenses d'investissement 2023, le Département a eu recours à un emprunt de 15,2 M€.

Après une période de baisse et stabilisation de l'encours de dette entre 2017-2023, passant de 125,9 M€ au 31/12/2017 à 121,9 M€ au 31/12/2023, l'année 2024 verra une nette progression du stock de dette en fin d'exercice.



La répartition de l'encours de dette du Département entre établissements montre la diversification des prêteurs :

PRETEUR	Encours en € au 31/12/2023	en %	Nombre de contrats
LA BANQUE POSTALE - CAFFIL	39 121 664	32,10%	10
CREDIT AGRICOLE	23 809 577	19,54%	9
SOCIETE GENERALE	18 925 000	15,53%	2
CREDIT COOPERATIF	11 819 842	9,70%	3
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	8 660 065	7,11%	4
CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 860 274	4,81%	3
CREDIT MUTUEL	5 325 000	4,37%	2
ARKEA	4 838 750	3,97%	1
CAISSE D'EPARGNE	2 653 685	2,18%	3
CAFFIL - DEXIA	848 187	0,70%	1
<b>Total général</b>	<b>121 862 045</b>	<b>100,00%</b>	<b>38</b>

Dans la répartition par type de taux, la dette du Département est majoritairement positionnée sur du taux fixe, comme le montre le tableau ci-dessous. Par conséquent, l'exposition du stock de dette à l'augmentation des taux est contenue.

PRETEUR	Encours en € AU 31/12/2023	en %	Nombre de contrats
TAUX FIXE	83 721 712	68,70%	28
EURIBOR	30 756 574	25,24%	7
LIVRET A	7 383 758	6,06%	3
<b>Total général</b>	<b>121 862 045</b>	<b>100,00%</b>	<b>38</b>

Depuis 2010, les collectivités ont l'obligation de classer l'encours de leur dette selon une typologie qui présente la dangerosité de l'indice et la structure du produit pour identifier son niveau de complexité. Il s'agit de la charte Gissler qui présente les produits d'emprunt du moins toxique (1A) au plus toxique (6F). La dette départementale est à 100% en risque 1A, présentant donc le niveau de risque le plus faible.

Après plusieurs années de baisse constante (2,19% en 2016 à 1,14% en 2022), le taux moyen de la dette évolue à la hausse pour se situer à 1,77 % au 31/12/2023.

La baisse récente des taux longs devrait donc permettre :

- d'intégrer de nouveaux financements sur des taux fixes raisonnables
- de s'interroger sur l'opportunité de fixer des taux variables éventuellement souscrits en 2023.



## **A.2. L'inscription, dès le budget primitif, des résultats anticipés de la gestion 2023**

Il s'agit de résultats provisoires qui participeront à l'équilibre du budget 2024. L'affectation définitive de ces résultats sera validée, par délibération, lors du budget supplémentaire après le vote du compte administratif de l'exercice 2023. Le résultat de clôture de l'exercice 2023, après couverture du déficit d'investissement, devrait avoisiner les 11,917M€ (tous budgets confondus).

en milliers d'€	2020	2021	2022	2023
<b>Résultat net de clôture</b>	14 635	25 928	18 926	11 917

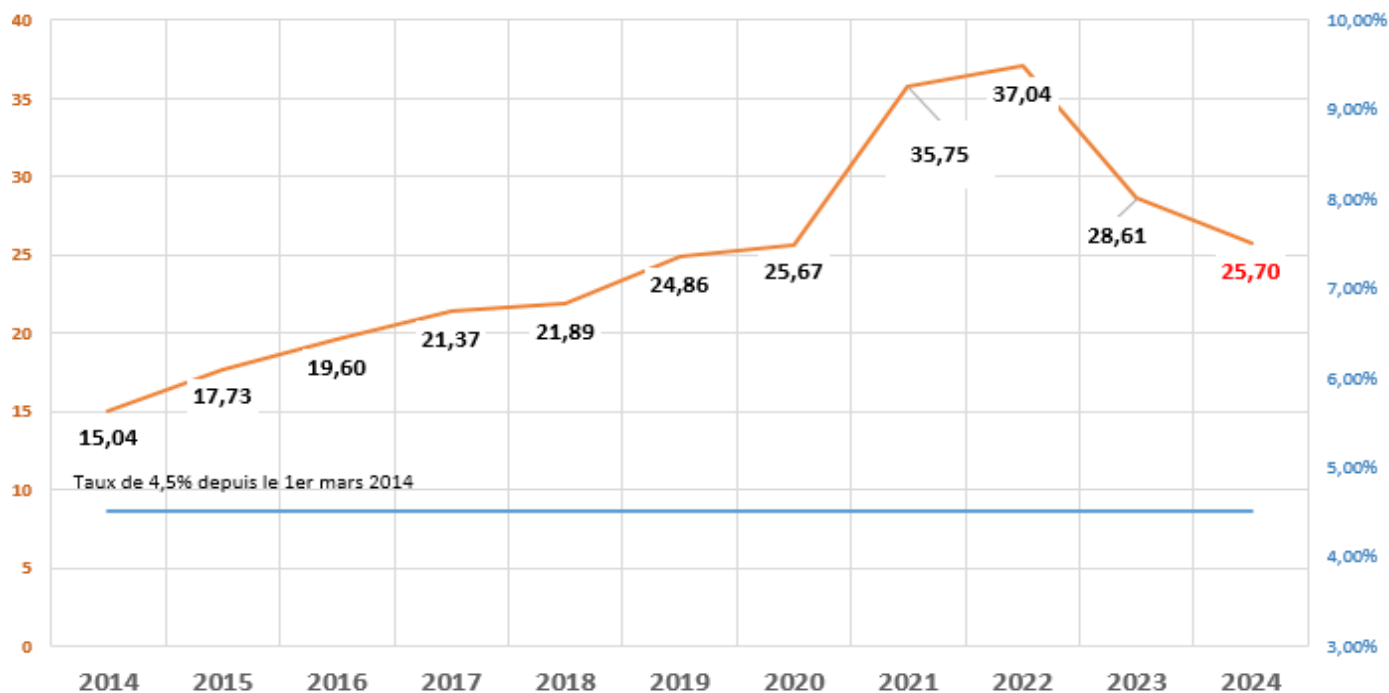
Comme évoqué précédemment et comme le montre la variation 2023/2022, le prélèvement sur le résultat de clôture a permis de financer pour 7M€ les dépenses d'investissement 2023.

## **A.3. Le produit des DMTO, la prudence reste de rigueur**

Les budgets des départements sont construits avec des financements dont le produit est assez volatile. En effet, le produit des DMTO contribue au financement de dépenses pérennes telles que l'action sociale ou les dépenses de personnel. Cette prévision de recettes impose donc une certaine prudence compte tenu de la perception très erratique de ce produit. Elle est fonction du contexte du marché immobilier que les professionnels du secteur ont parfois du mal à apprécier. Les crises sanitaires successives ont bouleversé la perception de ce produit. Les taux d'emprunts immobiliers des particuliers devraient malgré tout diminuer en 2024 après l'embellie constatée en 2023. Cette situation impose donc la plus grande prudence dans l'évaluation du produit des droits de mutation à l'échelle du département.

Pour 2024, le produit des DMTO a été inscrit à un niveau de 25,7M€ (soit -10,2% par rapport au compte administratif prévisionnel de 2023) compte tenu des fortes incertitudes concernant son évolution comme le montre la courbe suivante:

## Evolution des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)



### A.4. Des évaluations de recettes s'appuyant sur les données inscrites en LFI 2024

On peut notamment citer, outre les dotations de l'Etat qui n'évoluent pas :

- **La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance qui** constitue une ressource conséquente du budget du département avec une dotation perçue de 43,9M€ en 2024. Elle finance les transferts successifs de compétences depuis la loi du 13 août 2004. Sur la base des enveloppes nationales figurant en LFI 2024 et des taux affectés au département du Gers pour chacune des composantes de cette ressource, l'estimation 2024 s'établit à **45,6M€**. L'actualisation s'appuie sur les données de la Loi de Finances, +3,7%.

- **La TVA** compense depuis 2021 le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties réaffecté à d'autres niveaux de collectivités dans le cadre de la réforme fiscale. Cette ressource de 60,094M€ en 2023 est estimée en progression de +3,9%, soit une dotation de **62,45M€**. Cette évolution devrait dépasser le niveau de l'inflation sur ce périmètre.

## B-S'AGISSANT DES DEPENSES :

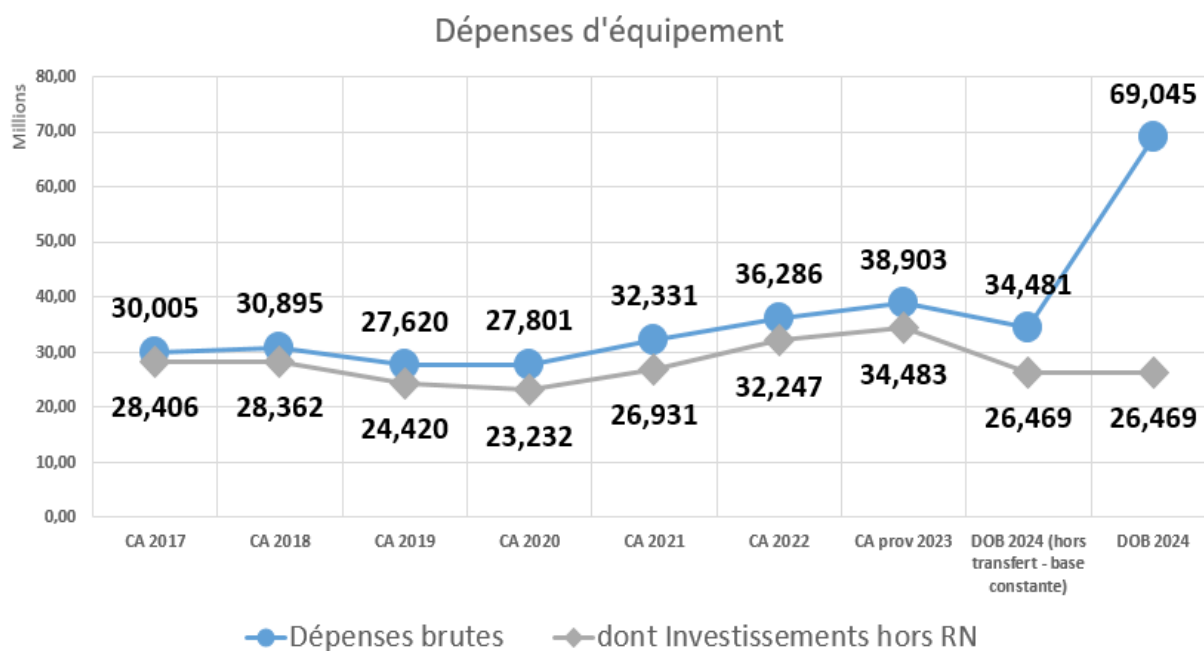
### B.1- Un niveau d'investissement fortement impacté par le transfert des RN

L'investissement, hors dette et hors transfert des RN au 1<sup>er</sup> janvier 2024, avoisinera les 34,481M€ en crédits de paiement, à périmètre constant<sup>6</sup>. Le compte administratif prévisionnel de 2023

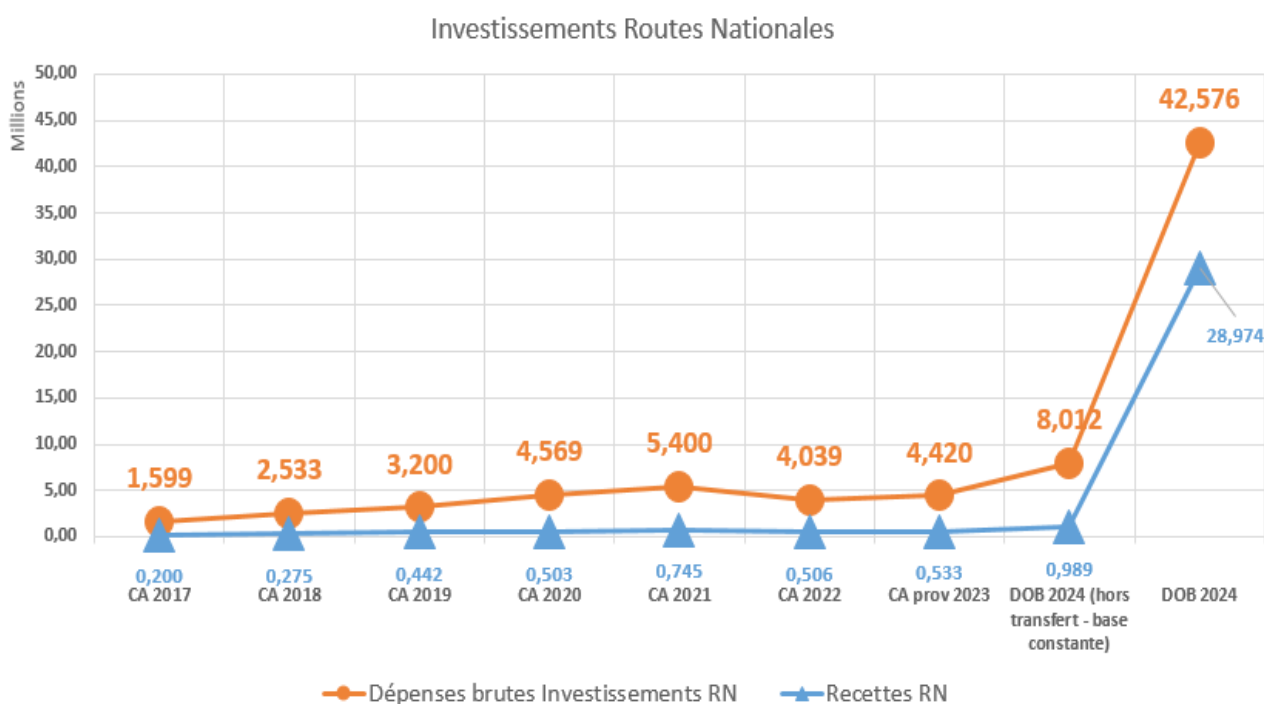
<sup>6</sup> A base constante : c'est-à-dire y compris la participation du Département à la RN 124 sur la base de son taux de contribution

devrait s'établir à 38,903 M€. Cette réduction du niveau d'investissement est notamment la conséquence de la réduction des capacités d'autofinancement de la collectivité. L'évolution de l'investissement de 2017 à 2024 est présentée sur la courbe suivante (CP hors dette, en millions d'euros, tous budgets confondus).

L'investissement hors contribution du Département à l'opération de la 2 fois 2 voies de la RN 124 passe de 34,483M€ en 2023 à 26,469M€ en 2024 ; ce niveau de 2024 se rapproche du niveau des dépenses d'équipement de 2021.



Les dépenses d'investissement et les recettes affectées aux RN peuvent être présentées ainsi qu'il suit :



Les recettes sont constituées d'une part, des contributions des partenaires à l'opération de la mise à deux fois deux voies de la RN 124 (Région, Etat, Communautés de communes et d'agglomération) et d'autre part, du Droit à Compensation affecté à l'investissement<sup>7</sup>.

**Au titre des Autorisations de Programme (AP)** qui sont la traduction des engagements pluriannuels d'investissement de la collectivité, l'ajustement proposé dans le cadre du budget 2024 devrait avoisiner **+28,241M€** (AP nouvelles et ajustement des AP antérieures compris). Cet ajustement comprend notamment 19,371M€ au titre de la direction des déplacements et des infrastructures.

**Ainsi, le stock des Autorisations de Programme** en cours sera porté à **257,072** millions d'euros (cf tableau des AP présenté en annexe). Sur ce stock, 202,678M€ concernent la direction des déplacements et des infrastructures.

Sur un volume de Crédits de Paiement 2024 de 69,045 millions d'euros affectés à l'investissement, hors dette : 63,246 millions relèvent d'une gestion pluriannuelle en AP/CP et 5,799M€ correspondent à des investissements annuels.

Le tableau suivant présente de façon synthétique les engagements pluriannuels de la collectivité en Autorisations de Programme et les échéanciers en crédits de paiement permettant d'en assurer la couverture.

---

<sup>7</sup> Recettes déterminées au prorata du volume des dépenses d'investissement. Le Droit à Compensation de l'Etat finançant aussi des dépenses de fonctionnement.

Présentation des investissements en AP/CP par commission, en millions d'euros	A	B	C	D	E	F	G
	AP Votées au 31/12 / 2023 - cumul mandaté au 31/12 / 2023	AP Nouvelles propositions Exercice 2024	TOTAL AP en cours C=A+B C=D+E+F+G	CP prévisions 2024	CP Prévisions 2025	CP Prévisions 2026	CP Prévisions 2027 et exercices suivants
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>228,831</b>	<b>28,241</b>	<b>257,072</b>	<b>63,246</b>	<b>65,505</b>	<b>54,438</b>	<b>73,883</b>
1ère Commission - Solidarité, santé et protection	3,681	2,499	6,180	0,980	1,550	1,450	2,200
2ème Commission - Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte	12,161	-0,006	12,155	2,403	2,840	1,470	5,442
3ème Commission - Infrastructures de transport, ingénierie territoriale et nouvelles mobilités	183,307	19,371	202,678	51,542	51,148	44,319	55,670
4ème Commission - Education, collèges et jeunesse	18,144	0,632	18,776	3,498	5,100	4,121	6,057
5ème Commission - Culture et tourisme	1,323	0,421	1,745	0,410	0,442	0,321	0,572
6ème Commission - Agriculture, alimentation, eau	2,011	2,437	4,448	1,329	0,960	0,627	1,532
7ème Commission - Démocratie citoyenne, sports, vie associative et éducation populaire	0,567	0,000	0,567	0,177	0,391	0,000	0,000
8ème Commission - Finances, patrimoine départemental et ressources humaines	7,637	2,887	10,523	2,908	3,075	2,130	2,410

Par grands domaines, le budget d'investissement de 69,045M€ en Crédits de Paiement se décline, pour l'essentiel, comme suit et traduit les axes forts de la politique d'investissement de la collectivité départementale que sont les transitions énergétiques et écologiques, le désenclavement, l'accompagnement des collectivités locales et les missions habituelles dans le domaine des collèges et des routes.

En milliers d'euros

Direction/Politiques/Programmes	CA 2023 prévisionnel	DOB 2024
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>38 902,9</b>	<b>69 044,6</b>
<b>TOTAL DGAIT - DIRECTION GENERALE ADJOINTE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES</b>	<b>32 423,3</b>	<b>61 833,7</b>
<b>TOTAL DTDD - DIRECTION TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>2 948,7</b>	<b>2 735,2</b>
Politique Logement et Habitat	462,2	690,7
Politique Agriculture	203,5	374,2
Politique Eau et sol	1 114,6	1 546,3
Politique Transition énergétique et écologique	984,0	0,0
Politique Préservation des espaces naturels sensibles	173,5	119,5
Politique Thermalisme	10,9	4,5
<b>TOTAL DDI - DIRECTION DEPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES</b>	<b>21 335,7</b>	<b>51 998,5</b>
Politique Routes	18 352,9	49 559,0
-Participation du Département à la 2*2 voies à base constante	4 420,0	8 012,0
<i>Pour information participation nette des recettes EPCI à base constante</i>	3 866,5	7 022,7
-Routes départementales et transfert RN à compter du 1er janvier 2024	13 932,9	41 547,0
Politique Transport de voyageurs	155,0	310,0
Politique Patrimoine départemental	0,0	9,0
Politique Logistique	253,6	100,0
Politique Modes de déplacements doux	2 574,1	2 020,5
PDIPR : GR65	36,2	58,5
Nouvelles mobilités - piste cyclable	1 905,2	1 798,0
Voie verte - Scandibérique et Armagnac	632,8	164,0
<b>TOTAL DPI - DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'IMMOBILIER</b>	<b>6 594,8</b>	<b>5 600,0</b>
Politique Enseignement secondaire (collèges)	3 376,5	3 402,7
Politique Patrimoine départemental	2 569,2	2 069,9
Politique Enseignement supérieur	146,2	1,6
Politique Préservation des espaces naturels sensibles	27,2	10,0
Politique Transition énergétique et écologique	475,7	115,8
<b>TOTAL DMIT : DIRECTION MISSION INGENIERIE DES TERRITOIRES Aides aux communes et communautés de communes</b>	<b>1 544,1</b>	<b>1 500,0</b>
<b>TOTAL DGARM - DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES ET DES MOYENS</b>	<b>6 054,8</b>	<b>5 825,1</b>
<b>TOTAL DOSIN - DIRECTION ORGANISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET NUMERIQUE</b>	<b>4 440,0</b>	<b>4 267,8</b>

Directions/Politiques/programmes	CA 2023 prévisionnel	DOB 2024
Numérisation, téléphonie et matériels informatiques scolaires collèges	486,1	400,0
Logiciels	1 586,2	1 518,6
Equipements informatiques	731,0	702,0
Téléphonie	44,3	54,8
Haut débit : Gers numérique	1 592,4	1 592,4
<b>TOTAL DCRE - DIRECTION COLLEGES, RESTAURATION ET ENSEIGNEMENT</b>	<b>44,2</b>	<b>59,2</b>
<b>TOTAL DRH - DIRECTION RESSOURCES HUMAINES (prêts aux personnels et FIPHP)</b>	<b>46,2</b>	<b>61,5</b>
<b>TOTAL DSJEC - DIRECTION SPORT JEUNESSE ET ENGAGEMENT CITOYEN (dont budget participatif)</b>	<b>81,2</b>	<b>195,4</b>
<b>TOTAL DCTP - DIRECTION CULTURE, TOURISME ET PATRIMOINE</b>	<b>635,4</b>	<b>786,7</b>
Politique Actions culturelles spécifiques	192,3	7,1
Politique Lecture publique	22,5	18,0
Politique Patrimoine et musées	115,9	457,6
Politique Archives Départementales	138,2	149,5
Politique Tourisme	166,6	140,0
Politique Préservation des espace naturels départementaux (Chemin du Halage)	0,0	8,0
Politique Modes de déplacements doux - Travaux aménagement Voie verte	0,0	6,5
<b>TOTAL DMG : DIRECTION DES MOYENS GENERAUX (Mobiliers)</b>	<b>807,7</b>	<b>454,5</b>
<b>TOTAL DGAS : DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE</b>	<b>189,2</b>	<b>1 002,8</b>
<b>TOTAL DEF : DIRECTION ENFANCE FAMILLE - Achat de matériels PMI</b>	<b>4,4</b>	<b>8,0</b>
<b>TOTAL DISA : DIRECTION INSERTION ET SOLIDARITES ACTIVES Subventions dans le domaine de l'insertion</b>	<b>5,0</b>	<b>15,0</b>
<b>TOTAL DGC - DIRECTION GESTION COORDINATION</b>	<b>179,8</b>	<b>979,8</b>
EHPAD La Roseraie	0,0	100,0
Subvention CCAS Monferran Savès pour établissement personnes handicapées les Tuyas	0,0	300,0
EHPAD Saint-Dominique	62,5	93,8
EHPAD Agapé et Alliance	114,6	86,0
EHPAD Résidence Elusa	2,6	0,0
Habitat inclusif	0,0	400,0
<b>TOTAL DFI - DIRECTION FINANCES / DGS</b>	<b>201,1</b>	<b>383,0</b>
Subvention au SDIS pour équipements et travaux bâtiments et installations caserne SDIS	200,0	200,0
Cautions et dépenses diverses	1,1	183,0
<b>TOTAL DCS : DIRECTION CENTRE DE SANTE (subventions aux communes pour équipements)</b>	<b>34,6</b>	<b>0,0</b>

## **B.2 Une évolution soutenue des dépenses de fonctionnement sous l'effet notamment de la progression des dépenses d'action sociale**

Les dépenses de fonctionnement 2024 devraient avoisiner les 287,746 millions d'euros.

Elles progressent de +6,4% par rapport au compte administratif prévisionnel de 2023 **sous l'effet notamment:**

-**de la progression des dépenses de l'action sociale:** +10,557M€, soit +7,2% par rapport au Compte Administratif prévisionnel 2023. Cette évolution majeure représente 61% du total de cet accroissement.

-**des dépenses liées à la gestion des Routes Nationales** dans le cadre du transfert au 1er janvier 2024 (+2,2M€). Ces dépenses sont compensées en partie en 2024 par de la TICPE (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers) et pour partie en 2025 par la récupération de la TVA sur les dépenses éligibles.

-**de la progression de la charge de la dette** de +0,99M€ dans un contexte de hausse des taux.

Il est à noter que les dépenses de personnel et de solidarité départementale représentent environ 80% des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Les dépenses de personnel représentant 26% des dépenses de fonctionnement tandis que les dépenses de solidarité départementale atteignent 54% de ce montant.

La forte maîtrise des dépenses de personnel par la mise en place d'un plan d'économies permettra en 2024 de contenir autant que faire se peut la forte évolution des dépenses de fonctionnement sous l'effet des dépenses de la solidarité départementale. Le Département se doit de maîtriser l'évolution de l'ensemble de ses dépenses y compris celles relevant de compétences obligatoires.

## **IV- La présentation des orientations budgétaires par secteur d'activité**

### **A- LES INTERVENTIONS DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES ET MOYENS**

Les éléments de projections budgétaires de la Direction Générale Adjointe Ressources et Moyens pour 2024 contrastent par rapport aux tendances haussières observées en 2023. En effet, le contexte économique au plan mondial et national est marqué par une poursuite des tensions inflationnistes et de la majoration des taux d'intérêts. Sur le plan local, ce contexte est aggravé par la détérioration des recettes fiscales (DMTO notamment).

Cette situation commande la plus grande rigueur dans la détermination des moyens de fonctionnement et la révision des plans d'investissements. Pour l'exercice 2024, la DGA Ressources et Moyens est donc appelée à calibrer son intervention dans un cadre budgétaire raisonné en fonctionnement et avec un recul relatif en investissement.



**On citera, tout d'abord, l'ambition d'évolution à 0 % de la masse salariale hors transfert des Routes Nationales.**

(pour mémoire l'évolution de la dépense RH entre 2022 et 2023 était de 7.6 % entre le CA 2023 et le CA 2022). Cet effort de maîtrise budgétaire représente une économie d'environ 5 800 000 €.

Le maintien du soutien aux acteurs associatifs et aux territoires dans un cadrage budgétaire rigoureux appelant à la sobriété financière des opérateurs, partenaires et satellites.

La redéfinition des volumes de dépenses en investissement au regard des niveaux de recettes dégradées et de la croissance des taux d'intérêts.

Ces axes de gestion permettent d'assurer à long terme les capacités d'intervention de la collectivité Départementale.

Il s'agit notamment de garantir le fonctionnement efficient et qualitatif des collèges Gersois et de poursuivre les ambitions portées en matière de restauration de qualité dans une approche transversale de transition écologique.

L'année 2024 sera une année de forte mobilisation départementale sur les thématiques de la citoyenneté (Conseil Consultatif Citoyen) et du soutien au tissu associatif avec le développement de l'ingénierie associative départementale. Année Olympique, 2024 sera aussi le moment d'évènements remarquables (Flamme Olympique) et de rappel de la vivacité du monde du sport Gersois. Dans cette dynamique citoyenne et sportive, la politique jeunesse prendra toute sa place avec notamment la poursuite des deux projets et échanges Erasmus.

Sur le plan de la culture, du tourisme et de nos patrimoines, l'engagement départemental demeure déterminant dans les moyens affectés en fonctionnement et en investissement en faisant appel, ici encore, à la sobriété financière de nos opérateurs, partenaires et satellites.

L'année à venir verra cette mobilisation dans l'expression de puissantes réflexions partagées avec les acteurs-rices de la culture pour définir une ambition départementale culturelle partagée pour le Gers : une forme de schéma global pour nos politiques culturelles. Elle sera déclinée en parallèle de l'actualisation d'un nouveau schéma de la lecture publique conduit en relation avec la DRAC. Dans cette perspective, le Département aura à cœur de travailler un projet de développement culturel qui entre en relation avec les champs d'intervention de ses politiques de solidarités et dans les dynamiques de développement touristique.

Concernant la politique tourisme l'intention est d'asseoir la gouvernance du département dans l'animation des différentes instances de concertation issues du schéma départemental du tourisme. Il s'agit d'accompagner les acteurs du tourisme vers une démarche d'innovation responsable et de proximité en lien avec les stratégies des territoires et de la Région en portant une inflexion notable autour de la promotion d'un tourisme durable. L'année 2024 portera notamment une réflexion essentielle avec les partenaires autour de thématique tourisme et eau.

## **A-1. Une maîtrise rigoureuse de la dépense RH dans un contexte d'extension des interventions départementales :**

Au 31/12/2023 le Département disposait d'un effectif permanent de 1373 agents composé de 30 % de catégorie A, 13 % de catégorie B et 57% de catégorie C. Les contractuels sur postes permanents représentent 6.5 % de l'effectif permanent. A l'effectif permanent, s'ajoutent les assistants familiaux, les agents du Pôle Thermal, les contractuels remplaçants et occasionnels, les collaborateurs de cabinet et de groupes ainsi que les apprentis soit 19.61% d'agents non permanents (20.46 % en 2022).

La moyenne d'âge est d'environ 48 ans alors que la moyenne nationale est de 45 ans. Comme dans la plupart des collectivités les agents poursuivent leur carrière au-delà de l'âge légal. Le taux des personnes en situation de handicap est de 13.1 % (Source RSU 2022) l'obligation d'emploi légale étant de 6%.

Par délibération du 22 septembre 2022, le Conseil Départemental s'est mis en conformité avec l'obligation légale du temps de travail définie à 1607 heures à compter du 1er janvier 2023. Ainsi le temps de travail effectif des agents est désormais de 1607 heures par an hors reconnaissance de sujétions particulières. Chaque agent a droit à 25 jours de congés annuels et deux jours de fractionnement. Le travail est organisé en cycles de travail selon les services ou la nature des fonctions permettant d'adapter l'organisation du travail en fonction des besoins spécifiques en répondant à l'intérêt du service public.

A l'exception des cycles particuliers liés à la nature de la mission, des cycles hebdomadaires allant de 35 à 42 heures avec RTT sont au choix de l'agent.

### **A.1-a. Le budget 2024 devra couvrir un ensemble d'évolutions légales entraînant une majoration de la masse salariale à savoir :**

- Le décret n° 2023-519 du 28 juin a revalorisé la valeur du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023. Le coût de cette mesure en année pleine représentera (1 120 000€).
- De plus le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 attribue 5 points d'indice majoré au 1er janvier 2024 à l'ensemble des agents publics rémunérés sur la base d'un indice. Cette nouvelle mesure aura un impact de 630 000€ sur la masse salariale par rapport à 2023.
- Impact du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) et des avancements de grades à hauteur de 800 000€.
- Majoration de l'indemnité des frais de restauration en année pleine, le forfait a été modifié par décret en 2023 et est passé de 17,50€ à 20€.

Les avantages en nature sont évalués en 2023 à 22 590,97€ soit 9 804,48€ au titre de l'AVN logements et 12 786,49 € au titre de l'AVN véhicules.

**A.1-b.L'objectif de la stratégie financière RH est de contenir le volume de la masse salariale en évolution 0 hors transfert des RN.**

**1 – Maitrise de la masse salariale**

Concernant la masse salariale, les indicateurs de réalisation pour l'exercice 2023 portent le niveau de dépenses à 70 598 464 € (65,6M€ en 2022). La projection pour 2024 est de 71 415 925 €. En intégrant la masse salariale des assistants familiaux, la dépense RH globale s'établit à 84 904 925 €.

La masse salariale hors transfert RN en 2024 s'élève à 84 455K€. Sur cette base l'évolution budget 2024 / budget 2023 est de -0,1%.

Le tableau ci-dessous détaille les grands postes de dépenses qui composent la masse salariale et leur montant prévisionnel pour 2024.

	Prévisionnel 2023 en K€	Prévisionnel 2024 en K€
Rémunérations titulaires, contractuels, assistants familiaux, apprentis, emplois aidés, vacataires, collaborateurs d'élus (articles 64111-64121-64131-6414-64168-6417-65861) (6411-6413 M4) dont :	47 409	47 575
<i>Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)</i>	520	535
<i>Indemnités d'astreintes</i>	350	392
Nouvelle bonification indiciaire (NBI) titulaires (article 64113)	279	296
Supplément familial de traitement (article 64112-64132)	379	410
Régime indemnitaire titulaires, contractuels, indemnité compensatrice, indemnités liées à la perte d'emploi pour les non titulaires (articles 64118-64123-64126-64128-64136-64138)	11 208	11 163
Personnel extérieur au service (articles 621*)	153	163
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération (articles 633*) M57-M4	1 192	1 288
Charges de sécurité sociale et de prévoyance (articles 645*) M57-M4	22 001	22 109
Autres charges sociales (articles 647*)	1 576	1 590
Autres charges de personnel (articles 648*)	381	311
<b>Total masse salariale</b>	<b>84 578</b>	<b>84 905</b>

La part de régime indemnitaire représente 23,4% du salaire des agents titulaires et contractuels du conseil départemental (toutes catégories confondues).

## **2 – Impact RH du transfert des Routes Nationales**

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022, différenciation, décentralisation, déconcentration dite « loi 3DS », prévoit dans ses articles 38 et 40 un nouveau dispositif de décentralisation des voies ou parties des voies du réseau routier national non concédé. Elle introduit se faisant l'hypothèse de nouveaux transferts en la matière vers les Départements et Métropoles volontaires ou voire des collectivités régionales dans le cadre de mise à disposition. Le décret n° 2022-459 du 30 mars 2022 identifie le réseau routier concerné à l'échelle nationale. Pour le Gers ce transfert intéresse l'intégralité des routes nationales, à savoir les RN 21, 124, 224 et 524, soit un linéaire de 238 km. Le Département lors de sa séance du 22 septembre 2022, s'est porté candidat au transfert des routes nationales au 1er janvier 2024 d'une décision favorable du Ministre des Transports le 4 janvier 2023.

Sur le plan des ressources humaines, l'année 2024 actera la mise à disposition de la DIRSO et de la DREAL avec le Conseil Départemental.

L'objectif cible est la mise en place de l'organigramme projeté au plus tard mi-décembre 2024. L'estimation des effectifs à transférer ou à mettre à disposition ainsi que leur répartition a été notifiée par le Préfet du Gers le 17 juillet 2023 soit 61 ETP transférés ou mis à disposition (Cadre A : 7 ETP, catégorie B : 19 ETP, catégorie C : 35 ETP). Ce qui se traduit pour la DDI par la création de 65 ETP répartis sur les services centraux et sur les services avec 4 ETP Cadre A, 20 ETP catégorie B et 41 ETP de catégorie C.

Le volume de masse salariale pour ces premières séquences de transfert est estimé à 450 000 € avec une compensation de l'Etat à la même hauteur.

Il faut noter que la hausse du nombre d'effectif totaux dans le cadre de ce transfert aura des impacts proportionnels en matière d'indemnités, de formation et d'action sociale.

## **3 –La stabilisation du périmètre du Centre Départemental de Santé:**

2024 doit être l'année de confortation du dispositif avec une orientation qualitative appliquée au 3 centres territoriaux de Fleurance, Plaisance et Vic-Fezensac disposant également d'antennes et un souci permanent de majoration de la productivité et du strict respect des crédits de rémunération. En 2024, le budget RH du CDS est estimé à 2 471 407€. L'équipe médicale se compose de 16 médecins (dont 2 pédiatres) soit environ 12 ETP.

### **A.1-c- Une stratégie de restriction de la masse salariale sans précédent est mise en œuvre pour permettre l'équilibre budgétaire de l'exercice 2024.**

Plusieurs leviers sont actionnés afin de maîtriser la dépense RH sur l'exercice 2024. Ces mesures doivent permettre de couvrir la dépense obligatoire sans augmentation du volume de crédits par rapport à 2023 hors dépenses afférentes au transfert des routes nationales.

#### **1-Diminuer la volumétrie des contractuels non permanents et apprentis**

S'agissant des contractuels remplaçants ou pour accroissement d'activité l'orientation consiste à redimensionner les enveloppes et baisser le nombre de mois Equivalent Temps Plein de 50% par rapport au consommé 2023. L'enveloppe budgétaire consommée pour la mobilisation de ces moyens humains était de 1 800 000 € en 2023. Les inscriptions budgétaires sur ce poste sont arrêtées à 885 446 € pour l'exercice 2024 soit une économie générée d'environ 900 000 €.

Par ailleurs si à ce jour 15 apprentis sont en cours de contrat, 12 d'entre eux voient leur contrat se terminer en 2024, cela va représenter une économie de 71 000€ qui sera effective sur le second semestre. Il n'est prévu aucune autre arrivée en 2024

#### **2-Suppressions de postes permanents**

Considérant les niveaux de contraintes sur les capacités de financement de l'action Départementale, il sera mis en œuvre sur les deux prochaines années une politique d'optimisation des effectifs qui se traduira par la suppression de 15 postes en 2024 représentant une économie estimée à environ 650 000 €. Dans cette optique, les services mettront en œuvre une réflexion prospective à chaque départ en mobilité ou plus systématiquement à chaque départ en retraite.

#### **3-Appliquer le « turnover » systématique et généralisé**

Il s'agit d'appliquer des délais de carence entre un départ et une arrivée.

- 1 mois pour les métiers « exposés » : chef cuisinier/ cuisinier (selon l'effectif du collège et la période) et Travailleur-se-s Sociaux Enfance (TSE).
- 3 mois minimum pour tous les autres postes

Pour mémoire le gain financier des délais de carence mis en œuvre en 2023 était de l'ordre de 990 000€ avec une moyenne de 78 jours de carence. L'objectif 2024 est d'atteindre une économie de 1 200 000 € par un pilotage contraint des process de recrutement.

- L'ensemble de ces mesures devrait générer une économie minimale de 2.8 millions d'euros.

### **A.2 Une priorisation budgétaire pour assurer la continuité et la qualité du service public de l'éducation en faveur des collégien-ne-s du département**

Malgré la contrainte budgétaire, la majorité départementale a fait le choix de garantir un développement ambitieux pour les politiques publiques départementales au bénéfice des

Gersoises et des Gersois. Les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et notamment les collèges sont fortement touchés par les tensions inflationnistes liées à la situation économique. Dans ce contexte le Conseil Départemental renouvelle ces modalités de soutien.

### **A.2-a. Soutien réactif et rationalisé au fonctionnement des collèges et à la restauration de qualité**

6 865 collégiens ont fait leur rentrée dans les établissements publics gersois à la rentrée scolaire 2023. Cet effectif est quasiment stable avec un écart de seulement 6 élèves par rapport à l'année scolaire précédente.

Pour 2024, le budget de la Direction Collège Restauration Education (DCRE) est l'un des rares budgets à connaître une augmentation passant de 3 770 085 € en 2023 à 3 832 507 € en 2024. Le budget de la DCRE est en hausse de près de 2% par rapport à 2023.

Dans un contexte budgétaire rigoureux nécessitant l'optimisation de la gestion des EPL, les dotations de fonctionnement attribuées aux collèges publics ont été écartées en fonction du niveau de fonds de roulement (au-delà de 90 jours de FDR). La stratégie de dépenses est révisée : hausse des crédits de secours exceptionnels mobilisables, expérimentation de la centralisation de l'achat des denrées pour le compte de certains établissements, travaux de rénovation du calcul de la dotation de fonctionnement des collèges.

Dans une approche globale d'accompagnement financier des collèges la révision de la dotation de fonctionnement intègrera un volet pédagogique, agglomérat de l'ensemble des dispositifs financiers mobilisables actuellement par les collèges et laissera une plus grande autonomie aux EPL dans l'utilisation des crédits alloués. La nouvelle dotation sera corrélée au niveau des réserves des établissements pour répondre aux tensions inflationnistes et notamment juguler l'impact énergétique sur les budgets des EPL.

Le Gers conforte sa politique en faveur d'une alimentation de qualité dans les restaurants scolaires de ses collèges et a adopté une charte qui permet de poser une définition de la restauration de qualité partagée et mesurable en fixant un cadre d'orientations entre le Département et les collèges. L'un des objectifs est notamment d'atteindre, d'ici 2025, un approvisionnement en produits de qualité (60% de denrées biologiques, 60% de denrées locales et 70% de denrées durables).

Dans ce cadre, est proposée en 2024 l'expérimentation à la centralisation des achats de denrées alimentaires pour 4 établissements, financée par un prélèvement sur les recettes des services d'hébergement et de restauration et l'absence de versement aux expérimentateurs du dispositif d'aide au financement pour l'achat de produits locaux, de qualité et biologiques initié en 2023. Pour la première fois, des crédits à hauteur de 231 930 € sont prévus dans le cadre de cette expérimentation sur la centralisation des achats de denrées concernant les établissements volontaires et favorisant la mise en œuvre de procédures de marchés publics, la qualité et la performance d'achat.

En parallèle, le département poursuit les dispositifs existants :

- Un accompagnement du service Restauration Durable Collèges est proposé aux collèges pour la labellisation Ecocert en cuisine. 2 collèges (3 sites) sont engagés sur le niveau 1, 14 collèges sont engagés sur le niveau 2 et 3 collèges sont engagés sur le niveau 3 « excellence » (100 % bio).
- L'ensemble des établissements a participé au dispositif de financement départemental pour l'achat de produits de proximité, de qualité, biologiques, ce qui représente pour l'année 2021-2022 une subvention de 175 084 €. Avec le nouveau dispositif d'aide, mis en place en 2023 ce sont 340 450 € qui ont été consacrés à soutenir les collèges dans l'achat de denrées de qualité. En 2024, 293 615 € seront consacrés au dispositif financier initié en 2023 d'accompagnement à l'achat de denrées alimentaires par les collèges (contre 215 000 € en 2022).

Il est également à souligner que malgré une hausse du coût des denrées et de l'énergie, le Département maintient le tarif de vente du repas à 3,25 € pour les collégiens. Pour mémoire le volume d'activité représentait 5 612 repas collégiens journalier en septembre 2022

En 2024, comme en 2023, le Conseil Départemental configurera les instruments financiers de secours ad hoc en fonction des situations des EPLE afin d'assurer la continuité du service public de l'Education.

Dans cette perspective, le fond de soutien au fonctionnement des collèges est porté à 60 000 € et une enveloppe supplémentaire d'aide exceptionnelle a été constituée pour un montant de 150 000 €

#### **A.2-b Le soutien aux EPLE ne se limite pas aux seuls instruments financiers : des interventions logistiques, techniques voire dans le champ éducatif demeurent importantes**

Près de 80 000 € d'aides financières directes de soutien aux sorties ou activités pédagogiques en 2022-2023 dans le cadre des différents dispositifs auxquels viennent s'ajouter le financement de projets spécifiques EAC (résidence de journaliste) ou ERASMUS

Numérique : 1 780 000 € pour le bilan 2022/2023, c'est le coût des interventions en investissement et en fonctionnement réalisées par le Conseil Départemental à destination des Collèges.

Bâtiments : Le Département consacre cette année une part importante de son budget en faveur de l'éducation, avec un montant de plus de 3,8 M€ TTC. Cette somme représente 48% du budget d'investissement consacrés aux bâtiments du Département.

Fluides : Poursuite de l'intégration de collèges volontaires dans les marchés énergie du

Département. 3 collèges pour l'électricité et 1 pour le gaz ont bénéficié de ce dispositif depuis le 1er janvier 2023. Pour rappel, la possibilité est désormais ouverte à tous les EPLE d'intégrer les marchés énergie du Département ou d'adhérer directement au groupement d'achat en tant que nouveau membre avant le lancement du marché public spécifique de consommation pour 2025.

Rappel des dispositifs de soutien financier mis en œuvre par le Département sur la période 2022 / 2023:

- Prise en charge pour tous les collèges des surcoûts de viabilisation 2022 estimés corrélés au niveau de fonds de roulement qui a représenté pour le Département plus de 140 000 €
- Majoration de la dotation de fonctionnement 2023 assise sur la variation du taux de référence énergie entre 2021 et 2022 pour la partie viabilisation des dépenses de fonctionnement avec déplafonnement de son montant Ainsi la correction de l'inflation des dépenses de viabilisation génère à elle seule une majoration de la DGF en valeur de + 231 402 € pour une augmentation totale de la DGF 2023 affichée à +239 452 €
- Nouveau mécanisme d'aide à l'achat de denrées de qualité, plus avantageux, lié au montant global d'achat des produits
- Secours exceptionnels alloués à 3 EPLE en difficulté pour un montant total de 150 000 € fin 2023
- FOSOCO mobilisé à hauteur de 42 000 € pour 2 établissements.

Pour rappel la Dotation Globale de Fonctionnement des Collèges 2023 a été corrélée à l'augmentation de l'indice INSEE des prix à la consommation pour l'énergie soit une revalorisation de 18,1 % cela représente une hausse en valeur de + 276 081 € par rapport à celle de 2022.



### **A.3. Une politique raisonnée en faveur des infrastructures et des usages numériques**

En fonctionnement comme en investissement, après plusieurs années d'efforts conséquents pour assurer l'informatisation et la modernisation de la collectivité, la DOSIN entame depuis 2023 une dynamique budgétaire maîtrisée marquée par une évolution à la baisse des effectifs qui se confirme en 2024.

**A.3-a Le budget investissement de la DOSIN** est inférieur de - 6,43 % à celui de 2023 soit une économie de 293 282 € :

Les crédits d'investissement 2024 représentent : 4 267 822 €. Pour contribuer à l'effort global de la collectivité dans sa maîtrise de sa section Investissement, trois programmes contribuent à cette baisse de la dépense d'équipement :

COLLEGES PUBLICS	-89 027 €
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	-42 288 €
LOGICIEL	-184 236 €

Les efforts engagés permettent notamment une diminution de 11% des dépenses d'investissement pour les logiciels destinés aux métiers par rapport à l'année 2023.

Pour rappel, au motif d'une meilleure lisibilité des engagements budgétaires du Département, l'exercice 2023 voit la DOSIN mobiliser les crédits de soutien en investissement et en fonctionnement au Syndicat Mixte Gers Numérique en lieu et place de la Direction de l'Action Juridique et Institutionnelle (DAJI).

En revanche, le programme « HAUT DEBIT » représentant 1 592 398 € qui retrace la subvention d'investissement versée au Syndicat Mixte Gers Numérique demeure inchangée et confirme les engagements pris antérieurement par l'Assemblée Départementale. Ce soutien montre toute la détermination des élu-e-s à mener une politique volontariste dans le développement du Haut-Débit.

- Il convient de souligner la minoration de 2.95 % de la subvention accordée en fonctionnement qui s'établit en 2024 à 379 270 € au lieu de 390 791 € soit un effort consenti par la structure satellite de -11 521 €.

**A.3-b. Les dépenses de fonctionnement de la DOSIN seront en recul de 5.66 % par rapport à 2023 générant une économie de 191 130 €.**

En investissement comme en fonctionnement, des réductions de crédits ont été consenties dans différents programmes tels que les collèges, les logiciels et l'équipement informatique.

- Au niveau des collèges publics, la baisse des crédits se justifie par la fin des opérations de couverture Wifi de tous les établissements et changements des éléments de sécurité informatique (pare feu, routeurs...etc). En 2024, on retrouve donc un niveau de dépense plus classique associé au renouvellement cyclique des

ordinateurs pédagogiques malgré une volonté affichée de prolonger la durée de vie de ces matériels sans altérer leurs performances.

- Concernant, l'équipement informatique, la diminution des dépenses est essentiellement liée à la fin des projets :
  - montée en haut débit des sites distants (SLA, SE, MDS, POLES, PAS...etc) et du renouvellement des matériels « clients légers » par des PC fixes ;
  - renouvellement de l'infrastructure réseau, serveurs et de stockage;
  - l'équipement des dernières salles de réunion en dispositif performant de visioconférence.
  
- S'agissant du volet logiciels, plusieurs opérations notables sont prévues cette année : la mise en place d'une nouvelle gestion du courrier, l'informatisation de la gestion du temps et des plannings des agents des collèges, l'acquisition du module d'action sociale territoriale pour Solis ainsi que le suivi de la masse salariale du Département auquel s'ajoute la montée en charge des logiciels dédiés à la gestion du domaine routier induit par le transfert des routes nationales.

PROGRAMMES	MONTANT	MONTANT	Variation	
	2023	2024		
REINVENTER	14 300	15 000	700	4,90%
INTERINTRA	5 000	5 000	0	0,00%
HAUT DEBIT	390 791	379 270	-11 521	-2,95%
COLLEGES PUBLICS	159 224	211 900	52 676	33,08%
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	266 688	278 900	12 212	4,58%
LOGICIEL	1 921 136	1 725 000	-196 136	-10,21%
TELEPHONIE	476 014	444 000	-32 014	-6,73%
REPROGRAPHIE	143 347	126 300	-17 047	-11,89%
TOTAL :	3 376 500	3 185 370	-191 130	-5,66%

Conséquence de cette décélération de l'activité dans le champ du numérique les recettes sont en net recul en 2024 avec une perte de 950 000 € par rapport à 2023. On notera cependant que la quasi-totalité de ce recul est dû à la fin du financement européen pour la numérisation des collèges qui avait permis à la collectivité de recueillir près de 900 000 € de recettes grâce à l'expertise en ingénierie financière des services.

A titre d'illustration s'agissant de l'optimisation budgétaire mise en œuvre sur cet exercice, il faut souligner que la mise en place de la Gestion Electronique des Documents (GED) du domaine de l'Enfance pour un montant de 70 000 € sera lissée sur deux exercices (2024/25). De plus, concernant l'acquisition du compagnon de visites numérique prévue pour les services et sites culturels et touristiques du Département ou encore l'acquisition d'un scanner 3D pour la DPI, il a été décidé de reporter ces investissements. Par ailleurs, d'autres projets n'ont pas été retenus pour continuer à maîtriser les investissements, notamment la refonte du site internet des archives départementales et la billetterie de

Mémento.

#### **A.4. Le maintien des interventions départementales auprès du secteur associatif et dans les territoires**

Dans les domaines des compétences partagées de la culture, du tourisme, du patrimoine comme pour l'action publique à destination de la jeunesse du sport et du monde associatif, l'effort du budget départemental demeure constant.

Le développement de la participation citoyenne et de l'ingénierie associative constitue une priorité politique dotée des moyens budgétaires à la mesure de ses ambitions.

En 2024, année Olympique, la Direction Sport, Jeunesse et Engagement Citoyen sera dotée de 1661 530 € (intégrant le budget Espaces Naturels Sensibles) en fonctionnement ciblant en particulier l'accompagnement des actions dans le cadre du passage de la Flamme Olympique (75 000 € sont dédiés à cet évènement) et les programmes européens ERASMUS et ERASMUS + pour 380 610 €.

Plus spécifiquement, 790 500€ de crédits de fonctionnement sont dédiés au Sport et plus spécifiquement aux clubs. Les projections budgétaires du chapitre 65 correspondent à l'attribution de subventions aux associations sportives pour un montant total de 651 300 €, avec une contribution à la sobriété budgétaire limitée à - 3.77% sur l'enveloppe à l'exclusion des aides critérisées.

Ces subventions concernent :

- le relais de la flamme olympique - 3ème participation: 60 000 €;
- la route et le tour d'Occitanie : 10 000 € ;
- les sections et associations sportives des collèges : 24 000 € (+300 € une section sportive supplémentaire);
- le fonctionnement de l'UNSS et leurs participations aux championnats de France : 21 500 € (+300 € avec le championnat de France de basket en mai 2024);
- les associations organisant des manifestations sur les sports de nature : 13 500 € (+800 € avec l'organisation de manifestations supplémentaires en 2024 liées à l'année olympique. Les besoins identifiés s'élèveraient à 15 000 €) ;
- les athlètes de haut niveau : 4 800 € (soit + 1 200 € pour 2 sportifs sélectionnables aux JO et une participation à des compétitions internationales) ;
- les comités sportifs départementaux : 129 500 € (soit – 1 900 €, la majorité des aides étant critérisées) ;
- les associations sportives: 388 000 € (soit – 2 900 €). Les aides aux clubs nationaux et de haut niveau régional sont critérisées ; elles représentent 330 000 € sur le montant global).

Oxygers sera soutenu à hauteur de 224 000 € pour son fonctionnement : 194 000€ pour le fonctionnement (en diminution de 6 000 € par rapport à 2023) et 30 000 € pour le dispositif Allocation Vacances Solidaires). L'organisme se verra attribuer en investissement 25 000 € pour le déploiement d'équipements notamment sportifs.

Concernant le Budget Participatif Gersois, pour l'année 2024 des crédits de paiement sont inscrits dans le cadre du BPG 3 pour un montant de 150 000 € et 6 500 € pour solder les projets antérieurs (BPG 1 et 2).

Le dépôt d'idées s'est clôturé au 31 Janvier 2024 avec plus de 220 projets déposés dans le cadre du BPG 3 dédiés aux transitions, montrant le succès rencontré par cette action. Cette dynamique valide le développement de la participation citoyenne porté par l'institution Départementale et démontre l'intérêt des Gersois-e-s pour les thématiques retenues.

**La Direction Culture Tourisme et Patrimoine** créée au premier trimestre 2023 poursuivra les actions du Schéma Départemental du Tourisme et le lancement d'une stratégie programmatique s'agissant de la compétence Culture.

En fonctionnement, 3 479 387 € sont inscrits en dépenses de fonctionnement dont 62 100 € au titre du Budget Espaces Naturels Sensibles (pour mémoire ces dépenses représentaient 3 602 439 € au BP 2023) intégrant les budgets des Archives, de la Conservation du Patrimoine, et de la Médiathèque.

Le Département affirme son soutien aux politiques culturelles obligatoires de la Conservation Départementale du Patrimoine, Abbaye de Flaran, des Archives Départementales et de la Médiathèque du Gers.

DEPENSES	DOB 2024		RAPPEL du budget réalisé en 2023	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Archives Départementales	116 700 €*	149 500 €*	117 011 €	138 153 €
Conservation du Patrimoine	198 400 €	457 596 €**	210 476 €	115 933 €
Médiathèque	234 550 €	18 000 €	234 143 €	22 457 €
Total	549 650 €	625 096 €	561 630 €	276 543 €
RECETTES	DOB 2024		RAPPEL du budget réalisé en 2023	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
AD 32	620 €	0 €	23 330 €	0 €
Conservation du Patrimoine	130 000 €	0 €	172 087 €	0 €
Médiathèque	20 000 €	0 €	16 511 €	0 €
Total	150 620 €	0 €	211 928 €	0 €

\*En 2024, le budget des Archives Départementales du Gers est alimenté de 5 000 € en fonctionnement et 15 000 € en investissement afin de tracer l'ensemble des subventions aux associations et organismes mémoriels soutenus par le Département. Ces crédits étaient précédemment répartis dans différentes directions.

\*\*La hausse des crédits d'investissement à la Conservation du Patrimoine tient aux engagements antérieurs pris par le Département en faveur du petit patrimoine rural non protégé et à la poursuite des co-financements de grandes opérations dans le cadre du CPER. Au titre du CPER, par exemple, 76 674 € seront attribués dans le cadre de la restauration de la Cathédrale de Condom en 2024.

MEMENTO disposera d'une reconduite de ses moyens de fonctionnement à hauteur de 100 388 €. Outre la programmation sur site et hors les murs, le Centre d'Art est appelé à développer son intervention en lien avec les compétences sociales, le tourisme et l'éducation. Le service s'engage également dans une politique de valorisation et de structuration de la diffusion de l'Art Contemporain dans les territoires à destination des PETR, EPCI ou communes.

1 103 150 € seront mobilisés en fonctionnement pour 2024 en faveur de la compétence Tourisme. S'agissant de l'investissement, la mission navigabilité de la Baïse (budget annexe 49 : Espaces naturels sensibles) dispose en 2024 de 154 500 € pour des travaux de restauration de la rivière et de ses berges.

**Les soutiens au secteur associatif, opérateurs et satellites sont reconduits mais en sollicitant un effort de sobriété budgétaire auprès de nos opérateurs et différents satellites.**

La collectivité fait le choix d'assumer sa politique de soutien aux compagnies artistiques professionnelles à hauteur de 108 000 euros sans réduire son niveau d'aide. Les aides des écoles de musiques sont définies dans le cadre d'une critérisation, elles enregistrent une hausse de + 2,94 % par rapport à 2023 (2023 : 143 120€ contre 147 334 € en 2024).

Les participations obligatoires à hauteur de 210 000 euros sont confirmées en 2024 (GIP Café culture : 10 000 euros et EPCC Astrada 200 000 euros).

Cependant, l'enveloppe de subventions aux associations culturelles est en baisse de

- 11,38% (1 062 000 € en 2024 contre 1 198 450 € en 2023) qui se manifeste principalement par :

- une baisse moyenne de -7,9% pour les acteurs culturels territoriaux ;
- une minoration moyenne de -19,5% pour les festivals et manifestations ;
- 13% pour l'enseignement artistique et pratiques amateurs ;
- une baisse de la subvention de l'ADDA (hors EAC) de - 4,71% (proposition 2024 : 273 000 euros contre 286 500 euros en 2023) ;
- une baisse de la subvention à CINE 32 de - 3,94 % (proposition 2024 : 122 000 euros contre 127 000 euros en 2023) ;
- une baisse de la subvention à Circa de - 3,45% (proposition 2024 : 140 000 euros contre 145 000 euros en 2023).

-la projection à la baisse de la subvention du CDT est de l'ordre de 11 % pour 2024 (proposition 2024 de 1 020 000 € contre 1 147 000 € en 2023).

#### **A.5. La maîtrise budgétaire des fonctions supports**

Pour l'exercice 2024, la Direction des Moyens Généraux participe à l'effort de maîtrise par une restriction de son budget d'investissement de l'ordre de 430 155 €.

Les moyens généraux nécessiteront 997 590 € en crédits de fonctionnement avec une légère hausse des crédits pour absorber les nouvelles dépenses liées au nettoyage des locaux (DIRSO Auch et l'Isle-Jourdain) dans le cadre du transfert des RN (+ 20 000 €).

En investissement, les crédits d'un montant de 454 500 € accusent une baisse particulièrement importante : - 48,6 %, La principale économie porte sur le mobilier des collèges (- 200 000 €). Mais la somme de 100 000 € inscrite au budget permettra de financer les opérations déjà engagées et de satisfaire les demandes de mise aux normes en lien avec les travaux de la Direction du Patrimoine Immobilier.

Par ailleurs, une ligne spécifique a été créée pour l'achat de mobilier pour accueillir les nouveaux agents dans le cadre du transfert des RN (35 000 €). Un nouveau projet est budgété pour l'éco-pâturage à l'Abbaye de Flaran (5 000 €). Enfin, des crédits sont réservés pour du matériel lié à l'évènementiel.

S'agissant de la Direction des affaires Juridiques et Institutionnelles, et plus spécifiquement du Service Action Juridique, les tensions observées dans le secteur assurantiel rendent difficile l'optimisation de la couverture des risques pour la collectivité. Les dépenses relatives aux primes d'assurances tous risques expositions, auto mission élus et honoraires conseils et représentation juridique, sont en augmentation. A titre d'illustration + 160 000 € par rapport au réalisé 2023 sont mobilisés pour les primes d'assurances Responsabilité Civile.

Alors que le BP2023 prévoyait des dépenses de fonctionnement globales pour le Service des Affaires Juridiques (SAJ) à hauteur de 213 000 €, il convient d'inscrire en 2024 : 318 200 € pour couvrir notamment les risques assurantiels de la collectivité (280 000 € au total) gérés par le SAJ.

## **B-LES INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE LA DGA INVESTISSEMENT S ET TERRITOIRES**

Dans le domaine des infrastructures routières, des mobilités douces et des transports, cette année 2024 sera marquée par le transfert des routes nationales. Il faut toutefois noter qu'il s'agit d'une année de transition et de mise en place d'une nouvelle organisation tant territoriale que fonctionnelle.

La volumétrie globale des crédits projetés sur ce domaine avoisinera les 60 M€ toutes sections confondues et compte tenu du transfert général et de l'opération Gimont/Isle-Jourdain.

### **B.1 Le transfert des Routes Nationales au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Il convient de préciser deux volets essentiels pour ce qui est des routes nationales transférées.

**En premier lieu**, la mise à 2x2 voies entre Gimont et Isle-Jourdain qui rentre désormais dans une phase très active conformément au programme engagé sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat et désormais poursuivi sous celle de notre collectivité. En effet il est prévu une mise en service en 2027, conformément à l'autorisation de programme que nous avons votée en 2023 assortie de sa couverture en crédits de paiement. Il est important de préciser ici, que le transfert ne change pas le plan de financement actant de la participation de l'Etat, de la Région, de l'agglomération d'Auch, financeurs auxquels viendront d'ailleurs se rajouter les communautés de communes de la Gascogne Toulousaine et Arrats Gimone. Ainsi, la montée en puissance de l'opération mobilisera cette année et jusqu'en 2027 une part significative de l'effort d'investissement annuel de la collectivité et nécessitera, en 2024, l'année du transfert, un financement par l'emprunt pour couvrir le décalage dans la perception du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) ; le taux de concours du Département à cette opération demeurant inchangé.

**En second lieu**, la gestion de l'ensemble des routes nationales transférées qui, pour son aspect budgétaire, bénéficie du droit à compensation (DAC), lequel dépassera les 9 M€ conformément aux estimations qui avaient éclairé la décision de transfert. En cette année transitoire, et pendant laquelle les services de l'Etat sont encore partiellement mis à la disposition de la collectivité, cette enveloppe sera mobilisée pour des opérations de rénovations des chaussées, de maintenance et d'exploitation du réseau transféré mais également, et de manière significative pour des acquisitions de matériels (fourgons, camions, engins de travaux ...). Une adaptation des bâtiments et des moyens d'exécution pour une mise en place complète de la nouvelle organisation à la fin de l'année 2024 pointeront également sur le DAC.

Ces précisions posées pour ce qui est du transfert, et indépendamment de celui-ci, les contraintes budgétaires conjoncturelles pèsent sur la programmation que l'on pourrait qualifier d'ordinaire. Pour le réseau routier existant ante transfert, la priorité est donnée à la maintenance et à l'entretien du réseau secondaire qui irrigue le territoire. Les ponts continueront à mobiliser l'attention, avec une vingtaine de chantiers programmés, en

notant cependant le nécessaire décalage de quelques chantiers assorti de mesures d'exploitation de la route pour garantir la sécurité des usagers et la pérennité des ouvrages.

Concernant les infrastructures de mobilités douces, si leur déploiement se poursuit, le rythme des mises en chantier est également adapté aux contraintes, tant pour la piste cyclable Auch/Toulouse que pour la voie verte de l'Armagnac.

Conformément aux engagements pris pour ce qui est de notre contribution au financement de la LGV (Bordeaux/Toulouse et Dax), 2024 voit la mise en application complète de la convention que nous avons adoptée en 2023 et qui prévoit une enveloppe annuelle de la collectivité de 310 k€ par an pendant quarante ans.

En matière de transport des élèves en situation de handicap, une gestion rigoureuse du dispositif tout en restant à l'écoute attentive des situations individuelles permet de contenir le budget annuel de ce dispositif légèrement en deçà du million d'euros, borne qui constitue cependant un plancher à effectif constant.

### **B.2. Les programmes en faveur des communes et des communautés de communes**

Dans le cadre de ce dispositif qui se déploie annuellement en fonction des projets portés par les communes et les communautés de communes, une dotation de 1 million d'euros est réservée pour honorer les fonds de concours apportés aux opérations engagées par les collectivités au titre des aménagements de sécurité en traversée des villages sur route Départementale ou sur des carrefours avec la voirie communale.

Toujours en direction des communes et des communautés de communes, l'effort est maintenu au titre du programme Gers 2030 avec une enveloppe 2024 de crédits portée à 1,5 millions d'euros pour les volets C2D, DDR+ et DDR afin de solder une fraction des dossiers engagés selon les sollicitations de paiement d'une part et d'ouvrir de nouveaux engagements pour de nouveaux dossiers déposés d'autre part.

Soit un montant de 2,5 M€ en direction du bloc communal, essentiellement en matière d'accompagnement à l'aménagement de l'espace public et à l'évolution du patrimoine bâti.

### **B.3. Dans le domaine des bâtiments départementaux et des collèges**

Comme pour les routes, la contrainte budgétaire conjoncturelle va peser sur la capacité à faire dans ce domaine.

En matière de fonctionnement, la gestion au quotidien de nos bâtiments, les augmentations des charges, des loyers et des taxes foncières anticipés à 4,5 % auxquels il convient d'ajouter les évolutions du prix du gaz et de l'électricité estimées à 10 % conduisent à la mobilisation d'une enveloppe incontournable de quasiment 4 M€.

A côté de cela, 5,6 M€ sont fléchés vers l'investissement au bénéfice principal d'opérations importantes et attendues.

Ainsi, cette enveloppe permet de réaliser les opérations lourdes dans les collèges (rénovation thermique du collège de Gimont, accessibilité du collège de Samatan, laveries



du collège Carnot à Auch et de celui de Fleurance), de démarrer la construction du gymnase du collège de Fleurance, et également de contribuer auprès de la Région à l'amélioration des cités scolaires.

Les bâtiments et installations dédiés à l'action sociale (PAS de Gimont, PAS de Miélan), à la culture (Flaran, Médiathèque), à la jeunesse (Arreau) et aux routes (Miélan, Nogaro, Parc) bénéficieront de cette enveloppe d'investissement de manière significative.

Enfin, une part de ce budget sera consacrée à des travaux de maintenance ou d'améliorations courantes dans les différents secteurs mais dans une volumétrie résiduelle très contenue en cette année 2024.

#### **B.4. En matière de transition écologique, de solidarité territoriale et de croissance verte**

Des dépenses mesurées tout en restant au soutien des publics en difficultés en matière de logement d'une part, et d'autre part en accompagnement des programmes de réhabilitation et de construction auprès des bailleurs sociaux. Le dispositif auprès des propriétaires occupants très modestes et rénovant leurs logements est ajusté compte tenu d'une baisse constatée des demandes. Par ailleurs, le dispositif d'Ingénierie CROG (guichet rénov'Occitanie), porté par notre collectivité mais soutenu financièrement par la Région est poursuivi au bénéfice de la rénovation énergétique du parc immobilier privé Gersois. L'ensemble de ces actions pourra se déployer dans une enveloppe circonscrite à 2,3 M€.

S'agissant de la transition énergétique, les actions sont recentrées autour du dispositif « chaleur renouvelable » financé par l'ADEME et porté par notre collectivité, ainsi que sur les actions de nature à favoriser l'émergence de projets territoriaux de type « réseau de chaleur » dont la SEM Enr pourrait ensuite se saisir. Le dispositif « lisières bord de routes » et chauffage des collèges est, pour l'instant, maintenu sous portage de la collectivité avant de trouver son modèle juridique et économique entre émergence d'une filière bois énergie et déploiement de la SEM Enr. Ces dispositifs resserrés appellent 0,35 M€.

En matière d'Espaces Naturels Sensibles, le programme 2024 visera à poursuivre les actions sur nos propres espaces et à accompagner les projets sous réserve de leur conformité au schéma.

Enfin, le CAUE nécessitera en cette année 2024 une attention toute particulière compte tenu de l'incertitude qui plane quant à la réalisation de la recette issue de la taxe d'aménagement. Une situation regrettable et totalement liée à un changement du mécanisme de perception décidé par l'Etat. En conséquence, un montant de 320 k€ sera positionné en sus des 82 k€ habituels afin de sécuriser le CAUE et son action d'accompagnement solidaire du territoire à nos côtés.

#### **B.5. Le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et de l'eau**

Notre action en direction de l'agriculture va se renforcer d'un dispositif en faveur de la transmission en synergie avec celui proposé par la Région. Il s'agit d'agir face à cet enjeu crucial du renouvellement des générations d'agriculteurs sur le département. Doté d'une enveloppe annuelle de 250 k€, ce « pack transmission » viendra compléter les actions déjà

en place en matière de santé animale (bovins, ovins, caprins, aviaire), d'accompagnement à la lutte contre l'érosion des sols, de gestion de crise (MHE bovine) et de soutien aux actions agro-environnementales ainsi qu'à la réhabilitation de l'abattoir d'Auch. 2024 verra également la finalisation des mesures du plan de relance obtenues dans le cadre du PAT en faveur des agriculteurs ; soit une mobilisation prévisionnelle d'un peu plus 1 M€ en faveur de l'agriculture Gersoise.

En parallèle, le volet alimentation et les actions de nature à favoriser son évolution vers une dimension de proximité et durable au profit de l'agriculture Gersoise bénéficiera de 240 k€ dont une grande part provient de subventions obtenues au travers du PAT départemental.

Pour ce qui est de notre action en matière d'eau et les enjeux de qualité et de quantité qui y sont attachés , outre le portage du SAGE Neste de Rivière de Gascogne et les dépenses associées largement compensées par tous les partenaires, l'effort portera sur la rénovation de nos lacs , et particulièrement celui de Bousquetara pour 0,4 M€ afin de démarrer les travaux cet automne. Il s'agit d'opérations visant à préserver les capacités de stockage existantes. De même l'attention sera maintenue sur l'aide aux collectivités pour la production d'eau potable et le traitement des eaux usées, ainsi que le suivi des rivières en veillant à ne mobiliser notre budget qu'au plus près de l'effectivité des réalisations compte tenu de la contrainte conjoncturelle déjà abordée. Au global, le domaine de l'eau bénéficiera de quasiment 2,5 M€.

#### **B.6. Les processus de sortie du SYMA et du centre thermal de Castéra-Verduzan**

En marge de l'ensemble des programmes ainsi présentés, le SYMA et le Centre Thermal mobilisent encore des crédits cette année pour conduire à leur terme, en 2024, les processus de sortie définitive de ces structures.

##### **-Le SYMA :**

Lors de notre séance du 15 décembre 2023, nous avons validé les conditions de cette liquidation du Syndicat Mixte du Nogaropole au regard des participations des membres qui s'élèvent à 3% pour la commune de Nogaro, 12% pour la CCBA<sup>8</sup> et 85% pour le Département.

Ces conditions emportent notamment le transfert au Département des actifs dont le processus de cession en cours n'est pas arrivé à son terme ou serait prématuré (4 terrains de la ZA, maison Brocas, pépinière). Ce transfert conduit la collectivité à reverser les valeurs proratisées aux deux autres membres, mais aussi à prévoir les dépenses de gestion des bâtiments et en contrepoint, les recettes relatives aux locations en cours ou à venir. Il convient de noter qu'à l'issue finale du processus attendue pour le mois de mars, ces biens auront vocation, tant qu'ils resteront propriété de la collectivité à être gérés comme l'ensemble de notre patrimoine immobilier.

Enfin, il convient de préciser que le résultat de clôture sera réparti au prorata de

---

<sup>8</sup> CCBA Communauté de Communes du Bas Armagnac

participations des membres conformément au dernier compte administratif arrêté avant dissolution et qui devrait être voté courant du mois de mars 2024.

### **-Le centre thermal de Castéra Verduzan :**

S'agissant des Thermes de Castéra-Verduza, et conformément à la trajectoire actée par délibération de notre commission permanente du 15 décembre dernier, le budget 2024 a été construit pour assurer la mise en relais avec le délégataire et la mairie, dès la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

## **C- LES INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE LA DGA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE**

A l'heure des incertitudes sur une possible loi sur le grand âge ou sur l'autonomie, les dépenses de la solidarité départementale du Département du Gers qui représentent 54% du budget de fonctionnement poursuivent, en 2024, leur forte progression pour atteindre un volume de 156,458M€. Ces dépenses sont estimées ainsi qu'il suit :

<b>Budget de Fonctionnement de la Solidarité Départementale - DGAS en K€</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023 Prévisionnel</b>	<b>Evol CA 2023/ CA 2022 en €</b>	<b>Evol CA 2023/ CA 2022 en %</b>	<b>DOB 2024</b>	<b>Evol 2024/ CA 2023 en €</b>	<b>Evol 2024/ CA 2023 en %</b>
<i>Direction Enfance et Famille</i>	34 635,56	40 929,82	6 294 253	18,17%	<b>43 788,31</b>	2 858,49	6,98%
<i>Direction Insertion et Solidarités Actives</i>	27 325,48	28 608,84	1 283 356	4,70%	<b>30 255,89</b>	1 647,05	5,76%
<i>Direction Politiques de l'Autonomie</i>	74 614,69	76 193,64	1 578 947	2,12%	<b>82 238,65</b>	6 045,02	7,93%
<i>Direction Action Sociale Territoriale</i>	136,75	151,79	15 043	11,00%	<b>163,40</b>	11,61	7,65%
<i>Direction Gestion Coordination</i>	77,75	17,11	-60 646	-78,00%	<b>12,00</b>	-5,11	-29,85%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>136 790,23</b>	<b>145 901,19</b>	<b>9 110 954</b>	<b>6,66%</b>	<b>156 458,25</b>	<b>10 557,06</b>	<b>7,24%</b>
<i>Direction Enfance et Famille</i>	2 149,16	1 563,92	-585 240	-27,23%	<b>1 129,71</b>	-434,22	-27,76%
<i>Direction Insertion et Solidarités Actives</i>	12 258,02	12 186,49	-71 529	-0,58%	<b>11 151,71</b>	-1 034,78	-8,49%
<i>Direction Politiques de l'Autonomie</i>	20 021,40	24 965,58	4 944 179	24,69%	<b>25 030,82</b>	65,23	0,26%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>34 428,59</b>	<b>38 716,00</b>	<b>4 287 411</b>	<b>12,45%</b>	<b>37 312,23</b>	<b>-1 403,77</b>	<b>-3,63%</b>
<b>TOTAL DEPENSES NETTES</b>	<b>102 361,64</b>	<b>107 185,19</b>	<b>4 823 543</b>	<b>4,71%</b>	<b>119 146,02</b>	<b>11 960,83</b>	<b>11,16%</b>

Les dépenses nettes sont en progression de +11,16% par rapport au Compte Administratif prévisionnel de 2023.

Les orientations budgétaires dans le secteur de la solidarité départementale sont notamment marquées **par le soutien du Département:**

### **- à l'Enfance :**

L'enfance présente un budget en forte hausse en 2024, qui devrait atteindre un volume de 43,8M€ en 2024, en progression de +7%. Les mesures dans le domaine de l'Aide Sociale à l'Enfance consistent soit à des mesures d'accueil en dehors du milieu de vie habituel, soit à des actions éducatives avec un accompagnement matériel et/ou éducatif du mineur et de

sa famille ou du jeune majeur.

Le Département du Gers s'inscrit dans l'augmentation significative des dépenses relatives à la protection de l'enfance constatée sur l'ensemble du territoire national.

Face à ce phénomène sociétal où les services de l'enfance enregistrent une forte hausse des placements d'enfants et une croissance exponentielle de leur budget, l'observatoire de l'action sociale (ODAS) pointe la faiblesse de la prévention. Il préconise une transformation de l'offre axée sur la prévention précoce et sur un accompagnement des personnes plutôt que sur des prestations de prise en charge systématiques. Le Département du Gers vise cette trajectoire en proposant de mettre en œuvre une politique de prévention active en gardant pour principal intérêt celui de l'enfant ou du jeune. La mise en œuvre de ces orientations ne pourra être que progressive du fait des incidences organisationnelles que cela engendre. L'objectif est de renforcer la politique de prévention au service de la protection de l'enfance.

- **aux EHPAD** en raison de leur situation d'extrême fragilité, liée notamment à l'augmentation des coûts (énergie, aliments, RH). Ainsi, les tarifs sont prévus par le Département en augmentation de 5% et les revalorisations salariales entre +1,5% et +1,7%.

-à **l'hébergement et à l'accueil des personnes handicapées** qui enregistrent aussi une revalorisation des tarifs des établissements qui s'établit à +2% incluant les mesures SEGUR<sup>9</sup> pour les personnels socio-éducatifs ; cette mesure n'ayant pas été compensée par la CNSA<sup>10</sup>.

-**aux publics fragiles au travers les Allocations individuelles de Solidarité (APA, RSA et PCH)** qui représentent un volume de 72,775M€ en dépenses brutes 2024. Elles poursuivent leur croissance avec un reste à charge pour la collectivité qui passe de 37,6M€ en 2023 à 42,9M€ en estimation 2024. L'évolution de l'APA à domicile et en établissement s'explique notamment par l'augmentation des tarifs et la revalorisation du point GIR. Les allocations RSA sont affichées en augmentation de 1,375M€ (soit +5,3% par rapport au CA 2023 prévisionnel) pour tenir compte de l'effet prix, hausse du SMIC, et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires dans un contexte économique incertain. La Dépense de PCH poursuit sa forte progression avec une évolution avoisinant les +12% (+1,325M€). Celle-ci est la conséquence de l'évolution du nombre de bénéficiaires en hausse constante depuis 5 ans ainsi que de l'effet prix.

-**Enfin, dans le domaine des politiques de l'Autonomie**, il convient également de citer des orientations phares de la collectivité notamment dans les domaines de **l'habitat inclusif et du développement des résidences autonomie** ; sachant qu'un des enjeux 2024 sera également **la mise en œuvre de la réforme des services autonomie**.

---

<sup>9</sup> SEGUR il s'agit du SEGUR de la santé qui a donné lieu à une loi, est concerné le personnel paramédical et non soignant.

<sup>10</sup> CNSA Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

### **L'habitat inclusif :**

Le Département s'est vu confier par la loi Elan le développement de l'Habitat inclusif, pour répondre aux enjeux de vieillissement de la population, et aux aspirations des personnes âgées et en situation de handicap, qui souhaitent vivre à domicile, en étant accompagnées et entourées.

C'est une politique structurante pour le Département car elle constitue une offre complémentaire aux Ehpad, un outil de développement local à travailler avec les communes et EPCI et enfin, un levier en termes d'emplois.

Le Département accompagne aujourd'hui 8 projets d'habitats inclusifs intégrés dans une programmation pluriannuelle avec la CNSA (et le cofinancement de l'aide à la vie partagée, nouvelle prestation sociale qui vient accompagner la soutenabilité financière de ces dispositifs).

Pour répondre à l'intérêt porté par d'autres communes et EPCI, le Département va mettre en place un cycle de sensibilisation et de formations pour accompagner les porteurs de projets et essaimer les bonnes pratiques sur tout le territoire départemental.

En complément de l'aide sociale individuelle (AVP), le Département souhaite également renforcer son appui en intervenant sur les besoins non pris en charge aujourd'hui : l'ingénierie de projet et l'investissement sur la salle commune des futurs habitats partagés.

### **Concernant les résidences autonomie :**

Le Gers est sous doté (11,2 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus, contre 23.9 pour la moyenne nationale et 13.4 pour la moyenne régionale (cf Dress) et souhaite s'orienter vers leur développement.

Cette situation conduit le Département à soutenir le développement de nouvelles résidences autonomie sur le territoire. Etablissements autorisés par les Conseils Départementaux, les résidences autonomie peuvent répondre aux besoins de nombreuses personnes en proposant de véritables domiciles, des lieux de vie personnalisables où l'on se sent chez soi, en toute sécurité, permettant l'organisation du maintien de l'autonomie et de la vie sociale, via un ensemble de prestations dédiées. En 2024, un appel à projet avec 70 places a été lancé. En fonction du nombre de porteurs de projets intéressés, le Département pourra poursuivre dans les prochaines années ce plan de développement du médicosocial.

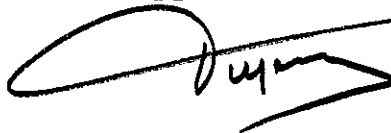
### **La réforme du Service autonomie :**

Les Services autonomie à domicile constituent un des principaux piliers du virage domiciliaire. Ils sont issus d'une réforme ayant pour objectif de renforcer les services à domicile et favoriser un accompagnement de qualité aux personnes âgées ou en situation de handicap. Pour le Département et ses services il s'agira d'accompagner les services d'aide et d'accompagnement à domicile du territoire dans cette évolution.

Sur la base de cet exposé, je vous prie de bien vouloir engager un débat sur les orientations budgétaires 2024 du Département.

A l'issue de celui-ci, je vous demanderai de prendre acte de la tenue de celui-ci.

Philippe DUPOUY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dupouy', written over a horizontal line.

AP	Millésime	N°	Dir	A	B	C	D	E	F	G	H
				AP Votées au 31/12 N-1 - cumul mandaté au 31/12 N-1	AP Nouvelles propositions Exercice 2024	TOTAL AP/AE en cours (A+B+C)	CP Total des prévisions Exercice N 2024	CP Prévisions 2025	CP Prévisions 2026	CP Prévisions 2027 et exercices suivants	TOTAL CP (D+E+F+G)
ACTPA - SUBVENTION HABITAT INCLUSIF	2024	1	DGC	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	400 000,00	500 000,00	500 000,00	1 100 000,00	2 500 000,00
<b>Sous-total Soutien action personnes âgées</b>				<b>0,00</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>2 500 000,00</b>
HEBERPA - SUBVENTION MAISONS DE RETRAITE	2021	1	DGC	593 803,00	0,00	593 803,00	93 803,00	250 000,00	250 000,00	0,00	593 803,00
HEBERPA - SUBVENTION MAISONS DE RETRAITE	2022	1	DGC	1 087 020,00	-1 033,00	1 085 987,00	85 987,00	300 000,00	200 000,00	500 000,00	1 085 987,00
HEBERPA - SUBVENTION MAISONS DE RETRAITE DE LA ROSERAIE	2023	1	DGC	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	100 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	1 000 000,00
HEBERPA - SUBVENTION MAISONS DE RETRAITE	2022	1	DGC	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	300 000,00	200 000,00	200 000,00	300 000,00	1 000 000,00
<b>Sous-total Hébergement personnes âgées</b>				<b>3 680 823,00</b>	<b>-1 033,00</b>	<b>3 679 790,00</b>	<b>579 790,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>950 000,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>3 679 790,00</b>
<b>Total 1ère Commission - Solidarité, santé et protection</b>				<b>3 680 823,00</b>	<b>2 498 967,00</b>	<b>6 179 790,00</b>	<b>979 790,00</b>	<b>1 550 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>2 200 000,00</b>	<b>6 179 790,00</b>
AIDE AU LOGEMENT	2019	1	DTDD	170 136,00	-4 911,00	165 225,00	57 790,00	29 512,00	67 896,00	10 027,00	165 225,00
AIDE AU LOGEMENT	2022	1	DTDD	1 633 261,00	0,00	1 633 261,00	70 000,00	150 000,00	246 000,00	1 167 261,00	1 633 261,00
<b>Sous-total Aide au logement</b>				<b>1 803 397,00</b>	<b>-4 911,00</b>	<b>1 798 486,00</b>	<b>127 790,00</b>	<b>179 512,00</b>	<b>313 896,00</b>	<b>1 177 288,00</b>	<b>1 798 486,00</b>
ESPACES NATURELS DEPARTEMENTAUX - SITE DU MOURA B49 ENS	2023	1	DTDD	138 746,04	0,00	138 746,04	72 000,00	25 000,00	31 000,00	10 746,04	138 746,04
ESPACES NATURELS DEPARTEMENTAUX - SCHEMA DES ESPACES NATURELS SENSIBLES B49 ENS	2023	2	DTDD	850 000,00	0,00	850 000,00	32 000,00	400 000,00	141 000,00	277 000,00	850 000,00
<b>Sous-total Espaces naturels départementaux</b>				<b>988 746,04</b>	<b>0,00</b>	<b>988 746,04</b>	<b>104 000,00</b>	<b>425 000,00</b>	<b>172 000,00</b>	<b>287 746,04</b>	<b>988 746,04</b>
HAUT DEBIT - GERS NUMERIQUE	2023	1	DOSIN	3 184 796,00	0,00	3 184 796,00	1 592 398,00	1 592 398,00	0,00	0,00	3 184 796,00
<b>Sous-total Haut débit</b>				<b>3 184 796,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 184 796,00</b>	<b>1 592 398,00</b>	<b>1 592 398,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 184 796,00</b>
PARC HLM	2017	1	DTDD	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
PARC HLM	2019	1	DTDD	759 250,00	0,00	759 250,00	269 250,00	205 500,00	284 500,00	0,00	759 250,00
PARC HLM	2022	1	DTDD	5 102 350,00	0,00	5 102 350,00	187 650,00	358 100,00	669 750,00	3 886 850,00	5 102 350,00
<b>Sous-total Parc Hlm</b>				<b>5 867 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 867 600,00</b>	<b>462 900,00</b>	<b>563 600,00</b>	<b>954 250,00</b>	<b>3 886 850,00</b>	<b>5 867 600,00</b>
TRANSITION ENERGETIQUE - PLATEFORME ENERGETIQUE	2016	1	DPI	1 500,00	-1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TRANSITION ENERGETIQUE - PHOTOVOLTAIQUES OMBRIERES	2020	1	DPI	164 906,20	0,00	164 906,20	115 805,00	49 101,20	0,00	0,00	164 906,20
TRANSITION ENERGETIQUE - TRAVAUX DE MAINTENANCE	2022	1	DPI	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	90 000,00	150 000,00
<b>Sous-total Transition énergétique</b>				<b>316 406,20</b>	<b>-1 500,00</b>	<b>314 906,20</b>	<b>115 805,00</b>	<b>79 101,20</b>	<b>30 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>314 906,20</b>
<b>Total 2ème Commission -Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte</b>				<b>12 160 945,24</b>	<b>-6 411,00</b>	<b>12 154 534,24</b>	<b>2 402 893,00</b>	<b>2 839 611,20</b>	<b>1 470 146,00</b>	<b>5 441 884,04</b>	<b>12 154 534,24</b>
CONTRAT DEPARTEMENTAL DEVELOPPEMENT EPCI	2017	1	MIT	106 573,44	-12 110,64	94 462,80	10 000,00	84 462,80	0,00	0,00	94 462,80
CONTRAT DEPARTEMENTAL DEVELOPPEMENT EPCI	2021	1	MIT	52 900,00	0,00	52 900,00	0,00	52 900,00	0,00	0,00	52 900,00
<b>Sous-total Contrat départemental développement (C2D)</b>				<b>159 473,44</b>	<b>-12 110,64</b>	<b>147 362,80</b>	<b>10 000,00</b>	<b>137 362,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>147 362,80</b>
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	2018	1	MIT	1 500,00	-1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	2020	1	MIT	52 050,82	-950,82	51 100,00	20 000,00	31 100,00	0,00	0,00	51 100,00
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	2021	1	MIT	65 344,67	-44,67	65 300,00	20 000,00	45 300,00	0,00	0,00	65 300,00
<b>Sous-total Dotation départementale rurale (DDR)</b>				<b>118 895,49</b>	<b>-2 495,49</b>	<b>116 400,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>76 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>116 400,00</b>
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE PLUS	2021	1	MIT	282 654,31	-5 154,31	277 500,00	182 500,00	95 000,00	0,00	0,00	277 500,00
<b>Sous-total Dotation départementale rurale Plus (DDR+)</b>				<b>282 654,31</b>	<b>-5 154,31</b>	<b>277 500,00</b>	<b>182 500,00</b>	<b>95 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>277 500,00</b>
MOBILITES - PISTE CYCLABLE LONG RN124	2022	1	DDI	12 808 954,71	-626 196,89	12 182 757,82	1 798 000,00	1 835 681,04	2 050 000,00	6 499 076,78	12 182 757,82
<b>Sous-total Mobilités</b>				<b>12 808 954,71</b>	<b>-626 196,89</b>	<b>12 182 757,82</b>	<b>1 798 000,00</b>	<b>1 835 681,04</b>	<b>2 050 000,00</b>	<b>6 499 076,78</b>	<b>12 182 757,82</b>
MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2019	1	DDI	199 141,83	41 432,17	240 574,00	10 000,00	220 574,00	10 000,00	0,00	240 574,00
MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2020	1	DDI	76 069,99	-59 069,99	17 000,00	7 000,00	10 000,00	0,00	0,00	17 000,00
MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2021	1	DDI	101 149,00	-34 438,00	66 711,00	50 597,00	16 114,00	0,00	0,00	66 711,00
MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2022	1	DDI	302 910,00	-45 294,00	257 616,00	212 180,00	45 436,00	0,00	0,00	257 616,00
MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2023	1	DDI	2 688 366,44	-1 909 006,44	779 360,00	576 986,00	157 893,00	44 481,00	0,00	779 360,00
MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES - DEVIATION GIMONT	2023	3	DDI	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	1 000 000,00	600 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00
MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES - DEVIATION GIMONT-ISLE-JOURDAIN	2023	4	DDI	108 800 000,00	0,00	108 800 000,00	33 500 000,00	25 200 000,00	25 100 000,00	25 000 000,00	108 800 000,00
MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES - CONTOURNEMENT AUCH	2023	5	DDI	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	50 000,00	200 000,00	500 000,00	1 250 000,00	2 000 000,00
MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES - FONDS DE CONCOURS	2024	1	DDI	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	198 284,00	801 716,00	0,00	0,00	1 000 000,00
<b>Sous-total Modernisation des routes départementales</b>				<b>115 767 637,26</b>	<b>-1 006 376,26</b>	<b>114 761 261,00</b>	<b>35 605 047,00</b>	<b>27 251 733,00</b>	<b>25 654 481,00</b>	<b>26 250 000,00</b>	<b>114 761 261,00</b>
MOYENS D'EXECUTION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2022	1	DDI	2 755 022,25	-2 755 022,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MOYENS D'EXECUTION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2024	1	DDI	0,00	8 400 000,00	8 400 000,00	3 200 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00	0,00	8 400 000,00
<b>Sous-total Moyens d'exécution des routes départementales</b>				<b>2 755 022,25</b>	<b>5 644 977,75</b>	<b>8 400 000,00</b>	<b>3 200 000,00</b>	<b>2 600 000,00</b>	<b>2 600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 400 000,00</b>
OUVRAGES D'ART DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2018	1	DDI	345 946,48	54 053,52	400 000,00	72 000,00	328 000,00	0,00	0,00	400 000,00
OUVRAGES D'ART DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2021	1	DDI	1 158 223,40	-418 223,40	740 000,00	50 000,00	690 000,00	0,00	0,00	740 000,00
OUVRAGES D'ART DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2023	1	DDI	612 832,47	582 074,52	1 194 906,99	180 000,00	1 014 906,99	0,00	0,00	1 194 906,99
<b>Sous-total Ouvrages d'art des routes départementales</b>				<b>2 117 002,35</b>	<b>217 904,64</b>	<b>2 334 906,99</b>	<b>302 000,00</b>	<b>2 032 906,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 334 906,99</b>
PLAN DEPARTEMENTAL ET DE RANDONNEES BUDGET 49 ENS	2022	1	DDI	307 893,54	-2 093,54	305 800,00	58 500,00	210 800,00	36 500,00	0,00	305 800,00
<b>Sous-total Plan départemental des randonnées</b>				<b>307 893,54</b>	<b>-2 093,54</b>	<b>305 800,00</b>	<b>58 500,00</b>	<b>210 800,00</b>	<b>36 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>305 800,00</b>



AP	Millésime	N°	Dir	A	B	C	D	E	F	G	H
				AP Votées au 31/12 N-1 - cumul mandaté au 31/12 N-1	AP Nouvelles propositions Exercice 2024	TOTAL AP/AE en cours (A+B+C)	CP Total des prévisions Exercice N 2024	CP Prévisions 2025	CP Prévisions 2026	CP Prévisions 2027 et exercices suivants	TOTAL CP (D+E+F+G)
RENOVATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2016	1	DDI	24 619,29	1 380,71	26 000,00	16 000,00	10 000,00	0,00	0,00	26 000,00
RENOVATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2018	1	DDI	8 939,71	56 060,29	65 000,00	45 000,00	20 000,00	0,00	0,00	65 000,00
RENOVATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2019	1	DDI	16 000,57	-16 000,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RENOVATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2020	1	DDI	1 936 089,26	231 910,74	2 168 000,00	571 000,00	1 297 000,00	300 000,00	0,00	2 168 000,00
RENOVATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2023	1	DDI	22 763 369,95	15 630,05	22 779 000,00	4 802 000,00	6 755 000,00	7 328 000,00	3 894 000,00	22 779 000,00
RENOVATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2024	1	DDI	0,00	14 700 000,00	14 700 000,00	1 790 000,00	4 900 000,00	4 900 000,00	3 110 000,00	14 700 000,00
<b>Sous-total Rénovation des routes départementales</b>				<b>24 749 018,78</b>	<b>14 988 981,22</b>	<b>39 738 000,00</b>	<b>7 224 000,00</b>	<b>12 982 000,00</b>	<b>12 528 000,00</b>	<b>7 004 000,00</b>	<b>39 738 000,00</b>
SUBVENTION SOLIDARITE TERRITORIALE	2022	1	MIT	7 570 111,31	-3 511,31	7 566 600,00	1 267 500,00	1 100 000,00	1 100 000,00	4 099 100,00	7 566 600,00
<b>Sous-total Subvention solidarité territoriale</b>				<b>7 570 111,31</b>	<b>-3 511,31</b>	<b>7 566 600,00</b>	<b>1 267 500,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>4 099 100,00</b>	<b>7 566 600,00</b>
TRANSPORT REGULIER - FINANCEMENT GEPSO BORDEAUX-TOURS	2023	1	DDI	502 400,00	0,00	502 400,00	0,00	0,00	0,00	502 400,00	502 400,00
TRANSPORT REGULIER - LGV BORDEAUX-TOULOUSE	2023	2	DDI	12 245 000,00	0,00	12 245 000,00	310 000,00	310 000,00	310 000,00	11 315 000,00	12 245 000,00
<b>Sous-total Transport régulier</b>				<b>12 747 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 747 400,00</b>	<b>310 000,00</b>	<b>310 000,00</b>	<b>310 000,00</b>	<b>11 817 400,00</b>	<b>12 747 400,00</b>
VOIE VERTE B49 ENS	2019	1	DDI	1 584 633,07	177 366,93	1 762 000,00	144 000,00	1 578 000,00	40 000,00	0,00	1 762 000,00
<b>Sous-total Voie verte</b>				<b>1 584 633,07</b>	<b>177 366,93</b>	<b>1 762 000,00</b>	<b>144 000,00</b>	<b>1 578 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 762 000,00</b>
VOIRIE NATIONALE RN124 - APPEL DE FONDS SECTION AUCH-TOULOUSE	2021	1	DDI	2 338 000,00	0,00	2 338 000,00	1 400 000,00	938 000,00	0,00	0,00	2 338 000,00
<b>Sous-total Voirie nationale</b>				<b>2 338 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 338 000,00</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>938 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 338 000,00</b>
<b>Total 3ème Commission - Infrastructures de transport, ingénierie territoriale et nouvelles mobilités</b>				<b>183 306 696,51</b>	<b>19 371 292,10</b>	<b>202 677 988,61</b>	<b>51 541 547,00</b>	<b>51 147 883,83</b>	<b>44 318 981,00</b>	<b>55 669 576,78</b>	<b>202 677 988,61</b>
COLLEGE PRIVE	2021	1	DCRE	12 513,55	-12 513,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COLLEGE PRIVE	2022	1	DCRE	18 294,00	0,00	18 294,00	18 294,00	0,00	0,00	0,00	18 294,00
COLLEGE PRIVE	2023	1	DCRE	45 735,00	0,00	45 735,00	7 441,00	38 294,00	0,00	0,00	45 735,00
COLLEGE PRIVE	2024	1	DCRE	0,00	45 735,00	45 735,00	0,00	27 441,00	18 294,00	0,00	45 735,00
<b>Sous-total Collèges privés</b>				<b>76 542,55</b>	<b>33 221,45</b>	<b>109 764,00</b>	<b>25 735,00</b>	<b>65 735,00</b>	<b>18 294,00</b>	<b>0,00</b>	<b>109 764,00</b>
COLLEGE PUBLIC	2014	1	DPI	90 815,83	0,00	90 815,83	54 603,00	36 212,83	0,00	0,00	90 815,83
COLLEGE PUBLIC	2018	1	DPI	24 723,04	-24 723,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COLLEGE PUBLIC D'EAUZE	2018	2	DPI	4 969 520,00	0,00	4 969 520,00	5 000,00	65 000,00	152 000,00	4 747 520,00	4 969 520,00
COLLEGE PUBLIC LAVIERIES SERVICES DE RESTAURATION DES COLLEGES DONT DE CARNOT ET FLEURANCE	2018	3	DPI	305 790,73	0,00	305 790,73	201 650,00	104 140,73	0,00	0,00	305 790,73
COLLEGE PUBLIC SUBVENTION POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GYMNASSE DE FLEURANCE	2018	4	DPI	3 788 184,68	0,00	3 788 184,68	251 862,00	1 605 000,00	1 931 322,68	0,00	3 788 184,68
COLLEGE PUBLIC TRAVAUX DE RENOVATION DES COLLEGES DONT GIMONT	2019	1	DPI	1 452 024,96	0,00	1 452 024,96	829 436,00	532 000,00	90 588,96	0,00	1 452 024,96
COLLEGE PUBLIC PROGRAMME AGENDA D'ACCESSIBILITE DES COLLEGES DONT SAMATAN	2019	2	DPI	877 689,48	0,00	877 689,48	791 735,00	85 954,48	0,00	0,00	877 689,48
COLLEGE PUBLIC SUBVENTION REGION POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES CITES SCOLAIRES	2019	4	DPI	308 084,99	0,00	308 084,99	0,00	50 000,00	100 000,00	158 084,99	308 084,99
COLLEGE PUBLIC SUBVENTION CITE SCOLAIRE DE NOGARO	2020	1	DPI	0,42	-0,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COLLEGE PUBLIC SUBVENTION REGION CITE SCOLAIRE DE LECTOURE	2020	2	DPI	2 290 000,00	0,00	2 290 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00	340 000,00	2 290 000,00
COLLEGE PUBLIC NUMERISATION DES COLLEGES PUBLICS	2021	1	DOSIN	67 448,50	-67 448,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COLLEGE PUBLIC TRAVAUX DE RENOVATION DES COLLEGES DONT MIRANDE ET CARNOT	2022	1	DPI	751 967,98	400 000,00	1 151 967,98	505 045,00	646 922,98	0,00	0,00	1 151 967,98
COLLEGE PUBLIC TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DES COLLEGES	2022	2	DPI	156 765,32	-100 000,00	56 765,32	0,00	56 765,32	0,00	0,00	56 765,32
COLLEGE PUBLIC TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES COLLEGES	2022	3	DPI	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	461 650,00	426 000,00	112 350,00	1 000 000,00
COLLEGE PUBLIC P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION DES COLLEGES	2023	1	DPI	600 000,00	0,00	600 000,00	71 850,00	82 215,00	86 325,25	359 609,75	600 000,00
COLLEGE PUBLIC LAVIERIES SERVICES DE RESTAURATION DES COLLEGES	2023	2	DPI	450 000,00	0,00	450 000,00	0,00	129 000,00	163 000,00	158 000,00	450 000,00
COLLEGE PUBLIC DE MIELAN	2023	3	DPI	800 000,00	0,00	800 000,00	29 700,00	397 000,00	366 000,00	7 300,00	800 000,00
COLLEGE PUBLIC NUMERISATION DES COLLEGES PUBLICS	2024	1	DOSIN	0,00	400 000,00	400 000,00	80 000,00	100 000,00	100 000,00	120 000,00	400 000,00
<b>Sous-total Collèges publics</b>				<b>17 933 015,93</b>	<b>607 828,04</b>	<b>18 540 843,97</b>	<b>3 470 881,00</b>	<b>5 001 861,34</b>	<b>4 065 236,89</b>	<b>6 002 864,74</b>	<b>18 540 843,97</b>
ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION	2018	1	DPI	3 758,59	-3 758,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUBVENTION POUR TRAVAUX INSTITUT DE FORMATION EN SOIN INFIRMIERS (IFS)	2021	1	DPI	5 523,95	-5 523,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION (INSPE)	2022	1	DPI	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	30 000,00	35 000,00	35 000,00	100 000,00
ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION DE L'INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION (INSPE)	2023	1	DPI	25 000,00	0,00	25 000,00	1 598,00	2 237,00	2 349,00	18 816,00	25 000,00
<b>Sous-total Etablissements d'enseignement supérieur</b>				<b>134 282,54</b>	<b>-9 282,54</b>	<b>125 000,00</b>	<b>1 598,00</b>	<b>32 237,00</b>	<b>37 349,00</b>	<b>53 816,00</b>	<b>125 000,00</b>
<b>Total 4ème Commission - Education, collèges et jeunesse</b>				<b>18 143 841,02</b>	<b>631 766,95</b>	<b>18 775 607,97</b>	<b>3 498 214,00</b>	<b>5 099 833,34</b>	<b>4 120 879,89</b>	<b>6 056 680,74</b>	<b>18 775 607,97</b>



AP	Millésime	N°	Dir	A	B	C	D	E	F	G	H
				AP Votées au 31/12 N-1 - cumul mandaté au 31/12 N-1	AP Nouvelles propositions Exercice 2024	TOTAL AP/AE en cours (A+B+C)	CP Total des prévisions Exercice N 2024	CP Prévisions 2025	CP Prévisions 2026	CP Prévisions 2027 et exercices suivants	TOTAL CP (D+E+F+G)
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION THERMES DE CASTERA-VERDUZAN B51	2018	3	DPI	11 745,39	-11 745,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX THERMES DE CASTERA-VERDUZAN B51	2022	2	DPI	28 661,18	0,00	28 661,18	10 000,00	18 661,18	0,00	0,00	28 661,18
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION THERMES DE CASTERA-VERDUZAN B51	2023	3	DPI	65 000,00	0,00	65 000,00	4 164,00	5 827,00	6 119,00	48 890,00	65 000,00
<b>Sous-total Bâtiments départementaux</b>				<b>105 406,57</b>	<b>-11 745,39</b>	<b>93 661,18</b>	<b>14 164,00</b>	<b>24 488,18</b>	<b>6 119,00</b>	<b>48 890,00</b>	<b>93 661,18</b>
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	2019	1	DCT	3 729,00	-2 529,00	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	2021	1	DCT	41 380,00	-1 808,00	39 572,00	39 572,00	0,00	0,00	0,00	39 572,00
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	2022	1	DCT	158 428,00	-2 290,00	156 138,00	150 138,00	6 000,00	0,00	0,00	156 138,00
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	2023	1	DCT	192 362,00	-296,00	192 066,00	123 012,00	69 054,00	0,00	0,00	192 066,00
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE CATHEDRALE DE CONDOM ET COLLEGALE DE LA ROMIEU	2023	2	DCT	775 000,00	0,00	775 000,00	76 674,00	229 932,00	157 586,00	310 808,00	775 000,00
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	2024	1	DCT	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00	88 090,00	149 393,00	212 517,00	450 000,00
<b>Sous-total Conservation du patrimoine</b>				<b>1 170 899,00</b>	<b>443 077,00</b>	<b>1 613 976,00</b>	<b>390 596,00</b>	<b>393 076,00</b>	<b>306 979,00</b>	<b>523 325,00</b>	<b>1 613 976,00</b>
DEVELOPPEMENT LECTURE PUBLIQUE	2019	1	DCT	32 000,00	0,00	32 000,00	0,00	24 000,00	8 000,00	0,00	32 000,00
<b>Sous-total Développement lecture publique</b>				<b>32 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 000,00</b>
ESPACES NATURELS DEPARTEMENTAUX CHEMIN DU HALAGE B49 ENS	2012	2	DCT	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>Sous-total Espaces naturels départementaux</b>				<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
INVENTAIRE ARCHIVES RAYONNAGE	2022	1	DMG	9 898,86	-9 898,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total Inventaire archives</b>				<b>9 898,86</b>	<b>-9 898,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total 5ème Commission - Culture et tourisme</b>				<b>1 323 204,43</b>	<b>421 432,75</b>	<b>1 744 637,18</b>	<b>409 760,00</b>	<b>441 564,18</b>	<b>321 098,00</b>	<b>572 215,00</b>	<b>1 744 637,18</b>
AGRICULTURE DURABLE	2020	1	DTDD	302 239,00	-302 239,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGRICULTURE DURABLE	2024	1	DTDD	0,00	950 000,00	950 000,00	200 000,00	320 000,00	270 000,00	160 000,00	950 000,00
<b>Sous-total Agriculture durable</b>				<b>302 239,00</b>	<b>647 761,00</b>	<b>950 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>320 000,00</b>	<b>270 000,00</b>	<b>160 000,00</b>	<b>950 000,00</b>
ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS	2020	1	DTDD	10 613,48	0,00	10 613,48	10 613,48	0,00	0,00	0,00	10 613,48
ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS	2021	1	DTDD	2 137,96	0,00	2 137,96	0,00	2 137,96	0,00	0,00	2 137,96
ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS	2022	1	DTDD	23 175,00	0,00	23 175,00	16 492,50	6 682,50	0,00	0,00	23 175,00
ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS	2023	1	DTDD	200 000,00	-90 475,86	109 524,14	47 787,95	28 878,95	32 857,24	0,00	109 524,14
ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS	2024	1	DTDD	0,00	400 000,00	400 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	400 000,00
<b>Sous-total Assainissement des agglomérations</b>				<b>235 926,44</b>	<b>309 524,14</b>	<b>545 450,58</b>	<b>174 893,93</b>	<b>137 699,41</b>	<b>132 857,24</b>	<b>100 000,00</b>	<b>545 450,58</b>
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS B54	2018	4	DPI	3 154,17	-3 154,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX REHABILITATION LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS B54	2019	5	DPI	36 929,21	0,00	36 929,21	5 000,00	15 000,00	16 929,21	0,00	36 929,21
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS B54	2023	2	DPI	20 000,00	0,00	20 000,00	1 238,00	1 733,00	1 819,00	15 210,00	20 000,00
<b>Sous-total Bâtiments départementaux</b>				<b>60 083,38</b>	<b>-3 154,17</b>	<b>56 929,21</b>	<b>6 238,00</b>	<b>16 733,00</b>	<b>18 748,21</b>	<b>15 210,00</b>	<b>56 929,21</b>
EAU POTABLE	2021	1	DTDD	132 375,00	0,00	132 375,00	132 375,00	0,00	0,00	0,00	132 375,00
EAU POTABLE	2024	1	DTDD	0,00	1 328 792,00	1 328 792,00	113 456,00	67 500,00	67 500,00	1 080 336,00	1 328 792,00
<b>Sous-total Eau potable</b>				<b>132 375,00</b>	<b>1 328 792,00</b>	<b>1 461 167,00</b>	<b>245 831,00</b>	<b>67 500,00</b>	<b>67 500,00</b>	<b>1 080 336,00</b>	<b>1 461 167,00</b>
NESTE RETENUE DE LA BATAILLOUZE SAFER	2013	1	DTDD	69 467,95	0,00	69 467,95	11 000,00	10 000,00	10 000,00	38 467,95	69 467,95
NESTE OUVRAGES HYDRAULIQUES	2020	1	DTDD	662 678,72	0,00	662 678,72	451 000,00	211 678,72	0,00	0,00	662 678,72
<b>Sous-total Neste</b>				<b>732 146,67</b>	<b>0,00</b>	<b>732 146,67</b>	<b>462 000,00</b>	<b>221 678,72</b>	<b>10 000,00</b>	<b>38 467,95</b>	<b>732 146,67</b>
QUALITE DE L'EAU B49 ENS	2018	1	DTDD	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
QUALITE DE L'EAU B49 ENS	2019	1	DTDD	13 735,00	0,00	13 735,00	3 800,00	8 100,00	1 835,00	0,00	13 735,00
QUALITE DE L'EAU B49 ENS	2020	1	DTDD	3 456,24	0,00	3 456,24	1 026,00	2 424,00	6,24	0,00	3 456,24
QUALITE DE L'EAU B49 ENS	2021	1	DTDD	118 744,13	0,00	118 744,13	44 048,78	72 695,00	2 000,35	0,00	118 744,13
QUALITE DE L'EAU B49 ENS	2022	1	DTDD	129 014,16	0,00	129 014,16	71 398,19	24 662,51	32 953,46	0,00	129 014,16
QUALITE DE L'EAU B49 ENS	2023	1	DTDD	280 179,25	-95 609,78	184 569,47	97 099,06	38 506,17	40 810,24	8 154,00	184 569,47
QUALITE DE L'EAU B49 ENS	2024	1	DTDD	0,00	250 000,00	250 000,00	20 000,00	50 000,00	50 000,00	130 000,00	250 000,00
<b>Sous-total Qualité de l'eau</b>				<b>548 128,78</b>	<b>154 390,22</b>	<b>702 519,00</b>	<b>240 372,03</b>	<b>196 387,68</b>	<b>127 605,29</b>	<b>138 154,00</b>	<b>702 519,00</b>
<b>Total 6ème Commission - Agriculture, alimentation, eau</b>				<b>2 010 899,27</b>	<b>2 437 313,19</b>	<b>4 448 212,46</b>	<b>1 329 334,96</b>	<b>959 998,81</b>	<b>626 710,74</b>	<b>1 532 167,95</b>	<b>4 448 212,46</b>
CENTRE VACANCES PROJET SPORT OXYGERS	2019	1	DSJPC	60 800,00	0,00	60 800,00	20 000,00	40 800,00	0,00	0,00	60 800,00
<b>Sous-total Centre de vacances</b>				<b>60 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 800,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>40 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 800,00</b>
REINVENTER LE GERS	2019	1	DSJPC	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
REINVENTER LE GERS	2023	1	DSJPC	500 000,00	-500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REINVENTER LE GERS	2024	1	DSJPC	0,00	500 000,00	500 000,00	150 000,00	350 000,00	0,00	0,00	500 000,00
<b>Sous-total Réinventer le Gers</b>				<b>506 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>506 500,00</b>	<b>156 500,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>506 500,00</b>
<b>Total 7ème Commission - Démocratie citoyenne, sports, vie associative et éducation populaire</b>				<b>567 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>567 300,00</b>	<b>176 500,00</b>	<b>390 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>567 300,00</b>

AP	Millésime	N°	Dir	A	B	C	D	E	F	G	H
				AP Votées au 31/12 N-1 - cumul mandaté au 31/12 N-1	AP Nouvelles propositions Exercice 2024	TOTAL AP/AE en cours (A+B+C)	CP Total des prévisions Exercice N 2024	CP Prévisions 2025	CP Prévisions 2026	CP Prévisions 2027 et exercices suivants	TOTAL CP (D+E+F+G)
AUTRES BATIMENTS CENTRE ARREAU	2017	1	DPI	1 807,53	0,00	1 807,53	187,00	1 620,53	0,00	0,00	1 807,53
AUTRES BATIMENTS PLATEFORME ALIMENTAIRE	2017	2	DPI	916,65	1 398,35	2 315,00	2 315,00	0,00	0,00	0,00	2 315,00
AUTRES BATIMENTS P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION	2018	1	DPI	9 552,13	-9 552,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES BATIMENTS RESEAU EAU ET CHEMINEMENTS CENTRE ARREAU	2020	2	DPI	542 142,80	100 000,00	642 142,80	485 957,00	156 185,80	0,00	0,00	642 142,80
AUTRES BATIMENTS TRAVAUX DE MAINTENANCE PROGRAMMATION TRIENNALE	2022	1	DPI	272 368,71	0,00	272 368,71	192 962,00	59 000,00	20 406,71	0,00	272 368,71
AUTRES BATIMENTS P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION	2023	1	DPI	40 000,00	0,00	40 000,00	5 000,00	6 998,00	7 348,00	20 654,00	40 000,00
AUTRES BATIMENTS TRAVAUX ACCESSIBILITE CINEMA	2023	2	DPI	300 000,00	0,00	300 000,00	16 200,00	140 000,00	133 000,00	10 800,00	300 000,00
<b>Sous-total Autres départementaux</b>				<b>1 166 787,82</b>	<b>91 846,22</b>	<b>1 258 634,04</b>	<b>702 621,00</b>	<b>363 804,33</b>	<b>160 754,71</b>	<b>31 454,00</b>	<b>1 258 634,04</b>
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX FLARAN FERME DE LA MADELEINE	2010	1	DPI	842 265,59	0,00	842 265,59	106 000,00	222 000,00	332 408,42	181 857,17	842 265,59
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION	2018	1	DPI	25 202,30	-25 202,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX RAFFRAICHISSEMENT LOCAUX	2018	7	DPI	3 695,96	-3 695,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES DE CONDOM	2018	9	DPI	39 019,16	0,00	39 019,16	14 606,00	24 413,16	0,00	0,00	39 019,16
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX DE MAINTENANCE PROGRAMMATION TRIENNALE	2019	1	DPI	462 385,61	0,00	462 385,61	3 300,00	122 000,00	221 000,00	116 085,61	462 385,61
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX AGENDA ACCESSIBILITE	2019	2	DPI	241 461,31	0,00	241 461,31	60 300,00	181 161,31	0,00	0,00	241 461,31
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX SITE PARC DEPARTEMENTAL	2019	4	DPI	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX DE MAINTENANCE PROGRAMMATION TRIENNALE	2022	1	DPI	1 795 102,79	500 000,00	2 295 102,79	598 727,00	1 063 400,00	527 975,79	105 000,00	2 295 102,79
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE	2022	3	DPI	200 000,00	100 000,00	300 000,00	40 000,00	155 000,00	105 000,00	0,00	300 000,00
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX PAS GIMONT	2022	4	DPI	136 012,45	170 000,00	306 012,45	278 276,00	27 736,45	0,00	0,00	306 012,45
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION	2023	1	DPI	200 000,00	0,00	200 000,00	18 849,00	24 678,75	27 706,00	128 766,25	200 000,00
<b>Sous-total Bâtiments départementaux</b>				<b>5 145 145,17</b>	<b>741 101,74</b>	<b>5 886 246,91</b>	<b>1 120 058,00</b>	<b>1 820 389,67</b>	<b>1 214 090,21</b>	<b>1 731 709,03</b>	<b>5 886 246,91</b>
EQUIPEMENTS DIVERS MATERIELS ROULANTS	2021	1	DDI	296 373,64	-296 373,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EQUIPEMENTS DIVERS MATERIELS ROULANTS	2024	1	DDI	0,00	1 225 000,00	1 225 000,00	100 000,00	350 000,00	350 000,00	425 000,00	1 225 000,00
<b>Sous-total Equipements divers</b>				<b>296 373,64</b>	<b>928 626,36</b>	<b>1 225 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>425 000,00</b>	<b>1 225 000,00</b>
INTERNET INTRANET EVOLUTION SITE INTERNET DU DEPARTEMENT	2023	1	DOSIN	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00	200 000,00
<b>Sous-total Internet intranet</b>				<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
LOGICIEL	2018	1	DOSIN	55 061,57	-55 061,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LOGICIEL	2020	1	DOSIN	83 717,98	0,00	83 717,98	23 684,00	25 000,00	25 000,00	10 033,98	83 717,98
LOGICIEL	2021	1	DOSIN	123 657,41	130 000,00	253 657,41	126 600,00	105 000,00	22 057,41	0,00	253 657,41
LOGICIEL	2022	1	DOSIN	100 355,07	250 000,00	350 355,07	241 000,00	81 000,00	28 355,07	0,00	350 355,07
LOGICIEL	2023	1	DOSIN	265 858,42	200 000,00	465 858,42	170 000,00	130 000,00	130 000,00	35 858,42	465 858,42
LOGICIEL	2024	1	DOSIN	0,00	600 000,00	600 000,00	223 600,00	150 000,00	150 000,00	76 400,00	600 000,00
<b>Sous-total Logiciel</b>				<b>628 650,45</b>	<b>1 124 938,43</b>	<b>1 753 588,88</b>	<b>784 884,00</b>	<b>491 000,00</b>	<b>355 412,48</b>	<b>122 292,40</b>	<b>1 753 588,88</b>
SECUCIVILE SUBVENTION AU SDIS POUR LES CASERNES	2022	1	DFI	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
<b>Sous-total Sécurité civile</b>				<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>Total 8ème Commission - Finances, patrimoine départemental et ressources humaines</b>				<b>7 636 957,08</b>	<b>2 886 512,75</b>	<b>10 523 469,83</b>	<b>2 907 563,00</b>	<b>3 075 194,00</b>	<b>2 130 257,40</b>	<b>2 410 455,43</b>	<b>10 523 469,83</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>228 830 666,55</b>	<b>28 240 873,74</b>	<b>257 071 540,29</b>	<b>63 245 601,96</b>	<b>65 504 885,36</b>	<b>54 438 073,03</b>	<b>73 882 979,94</b>	<b>257 071 540,29</b>